

FORÊTS



SUPPLÉMENT DE
LA TERRE DE CHEZ NOUS
VOL. 22 N° 4 NOVEMBRE 2011

de chez nous



**Favoriser la relève
dans l'érablière**



**La gestion des lots privés
par bassin versant**

La série 1600 telle que vous l'imaginez!

Communiquez
avec votre
concessionnaire
pour tous
les détails

AMOS
Agritibi R. H. Inc.

AMQUI
Machinerie
J.N.G. Thériault Inc.

CACOUNA
Alcide Ouellet & Fils Inc.

COATICOOK
Service agricole de l'Estrie

LÉVIS (Québec)
Benoit Bilodeau Inc.

LOUISEVILLE
Machineries Nordtrac Ltée

MIRABEL
Équipements Yvon Rivard Inc.

MONT-JOLI
Garage Paul-Emile Anclit Ltée

MONT-LAURIER
F. Constantinneau Inc.

NAPIERVILLE
Hewitt Équipement Ltée

NORMANDIN
Services agricoles Normandin Inc.

PARISVILLE
Groupe Symac,
machinerie agricole

POULARIES
Machineries horticoles
d'Abitibi Inc.

ROUEMONT
Hewitt Équipement Ltée

SABREVOIS
Équipements Guillet Inc.

SAINT-ANDRÉ AVELLIN
Machineries Nordtrac Ltée

ST-ANDRÉ-DE-KAMOURASKA
Garage N. Thiboutot Inc.

SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES
(Québec)

Hewitt Équipement Ltée

SAINT-BARTHÉLÉMY
Machineries Nordtrac Ltée

SAINT-BRUNO / (Lac Saint-Jean)
G. M. D. Inc.

SAINT-CLET
Équipement Séguin & Frères Inc.

SAINT-CYPRIEN
Alcide Ouellet & Fils Inc.

SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU
Groupe Symac,
machinerie agricole

SAINT-GEORGES DE BEAUCE
Services Bivac Inc.

SAINT-HYACINTHE
Groupe Symac,
machinerie agricole

SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN
Machineries Nordtrac Ltée

SAINTE-MARIE-DE-BEAUCE
Services Bivac Inc.

WARWICK
Champoux machineries Inc.

La série MF1600

Cette génération de tracteurs compacts de qualité est le parfait mélange de tout ce que vous souhaitez : du style relevé, en passant par l'ergonomie et la fiabilité, sans oublier un entretien commode, sans problème.

Six modèles de 35 à 60 cv

Quatre choix de transmissions et
22 différentes configurations, cabine en option,
avec une garantie de série de 3 ans ou 2000 heures.

Pour un temps limité, obtenez

0%
72 mois

Également, différents taux offerts.



MASSEY FERGUSON®

www.masseyferguson.com



SOMMAIRE

Novembre 2011



Supplément de *La Terre de chez nous*

ÉDITEUR

La Terre de chez nous
Union des producteurs agricoles
555, boul. Roland-Therrien, bur. 100
Longueuil (Québec) J4H 3Y9
Tél. : 450 679-8483
Courriel : foret@laterre.ca
Site Web : www.laterre.ca

DIRECTEUR

Loïc Hamon

COMITÉ DIRECTEUR

Serge Beaulieu (FPAQ)
Anne-Marie Granger-Godbout (FPAQ)
Simon Trépanier (FPAQ)
Marc-André Côté (FPBQ)
Pierre-Maurice Gagnon (FPBQ)

RÉDACTEUR EN CHEF

Michel Beaunoyer

CORRECTRICE-RÉVISEURE

Dorys Longpré

CORRECTRICE D'ÉPREUVES

Ginette Blondin

JOURNALISTES

Martine Giguère
Martin Ménard

COLLABORATEURS

Carine Annecou, Julie Gauthier,
Marc St-Roch, Simon Trépanier

CONCEPTION GRAPHIQUE

La Terre de chez nous

DIRECTEUR DE L'INFOGRAPHIE

Martin Potel

RESPONSABLE DE PRODUCTION

Carole Lalancette

INFOGRAPHIE

Jocelyne Carrier
Nancy Litjens

PUBLICITÉ

Courriel : pub@laterre.ca

COORDONNATEUR MARKETING ET DISTRIBUTION

Pierre Leroux, poste 7290

DIRECTEUR DES VENTES

André Savard, poste 7221

REPRÉSENTANTS AU QUÉBEC

Christian Guinard, poste 7271
Sylvain Joubert, poste 7272
Marie-Claude Primeau, poste 7538

VENTES NATIONALES

Daniel Lamoureux
Tél. : 1 877 237-9826
Courriel : ads@laterre.ca

TIRAGE ET ABONNEMENTS

1 811 679-7809

IMPRESSION

Imprimerie Solisco

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1180-4270

PHOTO PAGE COUVERTURE

FPAQ

PROCHAINE PARUTION

8 février 2012

DATE DE RÉSERVATION PUBLICITAIRE

19 janvier 2012

MATÉRIEL PUBLICITAIRE

26 janvier 2012

Ce magazine est publié quatre fois par année. Dans la présente publication, le générique masculin est employé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

4 ÉDITORIAL (ACÉRICOLE) EN ROUTE POUR 2012!

5 ACTUALITÉS ACÉRICOLES - BILAN DU CLASSEMENT DU SIROP

- PAIEMENT PAR L'AGENCE DE VENTE

- RETOUR DES BARILS AUX PRODUCTEURS

- SIROP HORS CONTINGENT

- CONTINGENT DE CROISSANCE

- RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- ENQUÊTE SUR LA QUALITÉ

- FORMATION « UN SIROP D'ÉRABLE DE QUALITÉ »

- IN MEMORIAM

8 REPORTAGE FAVORISER LA RELÈVE

13 CENTRE ACER LE SPECTRACER, UNE VÉRITABLE LANGUE ÉLECTRONIQUE

15 PROMOTION - LA CONSERVE DE NOËL EST DE RETOUR

- LIVRET DE RECETTES

16 ÉDITORIAL (FORÊT) NOTRE OPINION DOIT ÊTRE ENTENDUE

17 FÉDÉ-INFO - LES PRODUCTEURS FORESTIERS ET LA NOUVELLE STRUCTURE DE L'UPA

- SYNDICATS LOCAUX DE PRODUCTEURS

- FÉDÉRATION RÉGIONALE DE L'UPA

- LE PLAN DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

- REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES

- NOUVEAU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA FPBQ

- COMMISSION PARLEMENTAIRE

- POSSIBILITÉ FORESTIÈRE

19 REPORTAGE LA GESTION DES LOTS PRIVÉS PAR BASSIN VERSANT

24 REPORTAGE UN PROJET FAUNIQUE SPECTACULAIRE!

28 FISCALITÉ LA RÈGLE DE PERTES AGRICOLES RESTREINTES

29 PROGRAMME LES FACTEURS EXPLIQUANT LA PARTICIPATION





En route pour 2012!



Serge Beaulieu
Président de la FPAQ

En octobre dernier, à Salaberry-de-Valleyfield, se tenait l'assemblée générale annuelle de la Fédération des producteurs acéricoles. Lors de cet événement, les producteurs ont pu faire le bilan de la dernière année de réalisation collective. Et encore une fois, on constate qu'il s'en est passé des choses au cours des douze derniers mois à la FPAQ et dans le milieu acéricole en général!

L'année 2010-2011 s'est révélée idéale pour réaliser l'efficacité de nos outils de mise en marché collective. Entre autres choses, la dernière année a permis de poursuivre la constitution d'une réserve stratégique mondiale de sirop. Et comme dame Nature a très bien collaboré depuis deux ans, la production de sirop excède la demande. La récolte 2011 permettra d'ajouter une vingtaine de millions de livres à la réserve et d'approcher les 40 millions de livres voulues en moyenne. D'un côté, cette nouvelle est réjouissante, mais d'un autre côté, il faut se rendre à l'évidence que ce sont les entreprises acéricoles qui supportent, à elles seules, la réserve mondiale de sirop d'érable. La Fédération cherche des moyens de partager ce fardeau qui, rappelons-le, sécurise l'ensemble de l'industrie de l'érable et, du même coup, 12 000 emplois à temps plein qu'elle maintient ici même. D'ailleurs, une résolution de l'assemblée générale est venue demander haut et fort à la FPAQ de travailler à trouver des moyens de financer la réserve stratégique de sirop.

Aussi, on a pu constater que les résultats des projets de recherche initiés par la Fédération font maintenant le tour du monde en faisant valoir les bénéfiques santé de l'érable. La communauté scientifique mondiale a le regard tourné vers nous. La croissance est amorcée et l'enthousiasme ne manque pas. Toutefois, il faut redoubler de prudence et de rigueur. La qualité de nos produits ne peut pas faire l'objet de compromis. Les allégations santé doivent être appuyées par des études blindées. L'authenticité, l'intégrité, la traçabilité et l'identification des produits de l'érable sont des conditions essentielles pour consolider cette croissance. C'est pourquoi les producteurs ont

demandé lors de l'AGA de s'engager à travailler de façon intensive avec les acheteurs et les transformateurs au développement de critères, d'outils, de mécanismes (ex. : traçabilité, reconnaissance et utilisation d'un label, etc.) qui donneront une plus-value au sirop d'érable du Québec, et ce, afin de distinguer notre produit de celui des concurrents. On le sait : nos voisins commencent drôlement à s'intéresser au potentiel de l'érable et par conséquent, nous devons conserver notre leadership en la matière... La gestion d'une image de qualité y contribuera. Et qu'en est-il du projet de loi 21 du gouvernement provincial qui redonnerait certains pouvoirs perdus à la Régie des marchés agricoles et alimentaires à la suite du dossier Bourgoin? Eh bien! la veille de l'AGA, le gouvernement annonçait justement à l'Assemblée nationale l'adoption du principe du projet de loi. Enfin! Lorsque ce projet de loi sera adopté, il ajustera des articles de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche. Le vide juridique créé par l'affaire Bourgoin sera alors comblé.

Dans cette optique, il faudra continuer à développer et communiquer à tous notre vision d'avenir, une vision collective, audacieuse, ingénieuse, innovatrice et générant des retombées positives sur l'économie de chez nous.

Voilà pour notre bilan de l'année.

Je termine en profitant de l'occasion pour remercier personnellement les producteurs pour leur confiance manifestée lors du choix de leur président. Ainsi, ma réélection pour un mandat de deux ans témoigne que les choix que nous faisons au conseil d'administration vont dans le sens de la collectivité acéricole. C'est avec empressement que je m'engage dans la poursuite de ce mandat.



BILAN DU CLASSEMENT DU SIROP D'ÉRABLE EN VRAC POUR 2011

Au 31 octobre 2011, près de 86,8 millions de livres de sirop d'érable avaient été classées et inspectées par les inspecteurs d'ACER, Division Inspection inc., pour le compte de l'agence de vente de la Fédération. Ce volume de sirop, qui représente plus de 199 300 barils classés, vient confirmer les résultats de l'étude réalisée par AGÉCO en début d'année. Également, pour la récolte 2011, peu de problèmes de goût ont été observés, car plus de 90 % du volume a été déclaré sans défaut de saveur. En ce qui a trait au sirop « hors contingent », 2,5 millions de livres ont été produites en 2011. Encore cette année, certains producteurs ont profité de l'opportunité que constituent la production et la livraison de ce type de sirop. D'abord, comme il est classé, inspecté, assuré et entreposé dans des conditions optimales, sa valeur est « protégée ». Aussi, il contribue à constituer l'historique de production de chaque entreprise, ce qui aide à la couverture d'assurance en cas de mauvaise récolte. Et que dire de la possibilité d'utiliser du hors contingent pour combler une année de faible production? Elle s'en trouve maximisée par l'accumulation du sirop « hors contingent ».

PAIEMENT DU SIROP D'ÉRABLE PAR L'AGENCE DE VENTE

Encore une fois, la très grande majorité des producteurs (près de 4378) a profité du programme de paiements anticipés offert par la FPAQ pour la saison de récolte 2011. Au 31 octobre, ces avances totalisaient plus de 154 M\$ et représentaient 75 % de la valeur des sirops intracontingents livrés (sauf les sirops classés VR5 et NC). Par ailleurs, et tel qu'annoncé lors de la tournée d'information provinciale de l'automne 2011, la FPAQ est actuellement à évaluer le prochain versement (nommé « avance complémentaire ») qui, historiquement, se fait au début décembre. Cette avance, **calculée en fonction des prévisions de ventes de la récolte**, peut atteindre un maximum de 90 % de la valeur du sirop livré sous contingent et représente donc une avance complémentaire maximale de 15 %, soit 90 % - 75 %. Présentement, les ventes estimées de l'agence pour la récolte 2011 représentent environ 77 % du sirop intracontingent qui a été livré. Ceci vient réduire la possibilité d'émettre une avance complémentaire de 15 %... à moins de souhaiter tomber dans un « trop versé » aux producteurs, ce que personne ne souhaite.

Ce contexte particulier s'explique notamment par quatre éléments :

- 1) Bien que l'on enregistre une hausse des ventes de sirop de l'agence pour 2011 par rapport à 2010, cela ne vient pas compenser la récolte relativement abondante de 2011;
- 2) Les acériculteurs ont demandé en 2009 de hausser le contingent aux fins de paiement à 100 % (au lieu du 90 % de 2009), ce qui augmente la quantité de sirop intracontingent sans pour autant hausser les ventes de l'agence;
- 3) Depuis 2010, les producteurs peuvent demander à la FPAQ d'utiliser leur production hors contingent impayée en inventaire afin de compléter leur portion de contingent qu'ils n'ont pu produire,

et ce, jusqu'à concurrence de 20 % de celui-ci. Cette mesure vient augmenter la quantité de sirop intracontingent de l'année 2011 sans pour autant hausser les ventes de l'agence;

- 4) Malgré une certaine amélioration, le marché des États-Unis souffre toujours du ralentissement économique actuel et de la force du dollar canadien, ce qui influence la demande mondiale de sirop d'érable et indirectement, les ventes de l'agence.

Bien évidemment, comme l'inventaire de la FPAQ est toujours disponible à la vente, il n'est pas impossible que certains acheteurs se manifestent prochainement et que le pourcentage effectif de paiement aux producteurs augmente significativement d'ici le paiement de mars 2012.

En terminant, les 1928 producteurs qui ne participent pas au programme d'avance de la FPAQ ont reçu un versement le 15 juillet dernier correspondant à 44,04 % (et 24,73 % de la prime biologique) de la valeur du sirop livré, soit le pourcentage de sirop vendu et encaissé en date du 30 juin 2011. Ce pourcentage est monté à 50,36 % (et 34,98 % de la prime biologique) pour le paiement du 15 novembre, ce qui correspond au pourcentage de sirop vendu et encaissé en date du 31 octobre 2011. Le prochain versement se fera le 15 mars 2012. Rappelons que les producteurs qui ne participent pas au programme d'avance de la FPAQ peuvent en tout temps y participer et obtenir 75 % de la valeur de leur sirop intracontingent livré. Il suffit de communiquer avec la FPAQ au 450 679-7021, poste 8723 ou d'imprimer les formulaires qui sont disponibles sur le site Web www.siropperable.ca.



RETOUR DES BARILS AUX PRODUCTEURS

Au cours des dernières semaines, la FPAQ a amorcé le retour des quelque 30 000 barils aux producteurs acéricoles qui ont livré leur sirop à l'agence de vente. Le tout devrait se terminer pour janvier 2012. Rappelons que selon la Convention de mise en marché actuelle, les barils doivent être retournés aux producteurs au plus tard le 28 février de l'année suivant leur livraison. Dans la même veine, la Fédération et les acheteurs autorisés n'ont plus l'obligation de retourner les barils à usage unique à leurs propriétaires afin de faciliter le recyclage et d'éviter leur réutilisation. Par ailleurs, s'ils le désirent, ces barils pourront quand même être récupérés par leurs propriétaires au plus tard 30 jours après la fin de la période de livraison de l'année de commercialisation dans laquelle ce type de barils a été livré. Dans ce cas, ces barils à usage unique ainsi récupérés



devront être marqués d'une façon permanente afin d'éviter leur réutilisation pour les prochaines récoltes. On se souviendra que selon la Convention, un sirop qui est livré dans un baril à usage unique réutilisé se voit attribuer la valeur « NC » afin d'en décourager leur utilisation.

FICHE D'ENREGISTREMENT ET TRAITEMENT DU SIROP HORS CONTINGENT

Comme à l'habitude à cette période-ci de l'année, c'est l'heure du renouvellement de la fiche d'enregistrement à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec. Durant le mois de novembre, chacun des locateurs et détenteurs de contingent acéricole recevra sa fiche personnelle qu'il faudra mettre à jour et retourner à la Fédération une fois signée. Ceci permet, par exemple, de s'assurer de l'adresse de retour des barils ou encore de savoir le nombre précis d'acériculteurs qui ne pensent pas produire en 2012. Autre élément : ceux qui utilisent Internet pourront compléter cette mise à jour via le Webproducteur au www.siropperable.ca. L'objectif de la Fédération : moins de papperasse, moins de perte de temps et plus de précision dans les données!

De plus, les producteurs connaissant une petite récolte en 2011 pourront compléter leur contingent en demandant que leur sirop hors contingent non payé en inventaire de 2009 et 2010 soit considéré comme du sirop intracontingent de la récolte 2011. C'est donc jusqu'à 20 % de l'intracontingent de l'année qui pourra être « comblé par du sirop sorti des inventaires de hors contingent » pour être payé comme du sirop de l'année. Les producteurs pourront demander ce transfert à la section 7 de la fiche d'enregistrement. Il est d'ailleurs primordial de signer cette section pour enclencher le transfert.

CONTINGENT DE CROISSANCE POUR « MAL HABILLÉS »

Au courant du mois de septembre, plus de 2000 producteurs admissibles aux programmes de contingent de croissance 2011 et 2012 (pour producteurs mal habillés) ont reçu leur invitation à profiter de cette opportunité d'obtenir du contingent supplémentaire. Il est important de rappeler que pour se prévaloir de leurs droits, les producteurs doivent :

• **Fournir le document suivant avant le 15 décembre prochain :**

1. « Formulaire de demande d'attribution d'un contingent intérimaire de croissance 2011 » -> À compléter par le producteur

• **Fournir les documents suivants d'ici la fin du mois de février 2012 :**

2. « Formulaire de l'ingénieur forestier - Plan d'érablière » -> À compléter par le producteur ET l'ingénieur forestier
3. Le contour GPS (en format électronique selon les spécifications demandées)
4. Le plan d'érablière (complété selon les spécifications demandées)

RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE



Le 26 et 27 octobre s'est tenu l'AGA de la Fédération à Salaberry-de-Valleyfield. Plus de 200 participants ont assisté à la journée des conférences et à l'AGA, tenues sur deux journées distinctes. Les participants ont particulièrement apprécié les conférences qui ont traité de l'impact du réchauffement climatique sur la production acéricole, sur le classement et l'inspection du sirop, sur l'histoire de l'acériculture et sur les développements de la recherche et de la promotion en lien avec notre sirop national. La première journée s'est terminée par une conférence de Robert Laplante, de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC). Ce dernier est venu partager sa vision de la politique actuelle de nos gouvernements et de son impact sur notre société.

Le lendemain, l'AGA s'est tenue en présence des délégués de la FPAQ et de nombreux observateurs. Au total, plus d'une vingtaine de résolutions ont été débattues en vue d'établir les orientations annuelles de la FPAQ. La version finale de ces résolutions se retrouve sur le site Web de la FPAQ à la section « Producteur ».

ENQUÊTE SUR LA QUALITÉ DU SIROP SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL

Plus que jamais, la Fédération procède à des vérifications sur la qualité du sirop offert aux consommateurs sur le marché de détail, et ce, partout en province. En effet, cette année nous avons augmenté le nombre d'échantillons recueillis pour atteindre 401 petits contenants. Ceux-ci sont achetés au hasard dans les diverses régions du Québec. Soulignons d'ailleurs cette année la participation toute spéciale de chacun des syndicats régionaux et de leurs délégués. Leur collaboration a permis de ratisser la province comme jamais. Une fois la collecte terminée, la Fédération fait vérifier la conformité des contenants (étiquetage) ainsi que la qualité de leur contenu (couleur, flaveur, limpidité, taux de sucre, etc.). Rappelons que les résultats des enquêtes réalisées au cours des années démontrent une certaine amélioration dans la qualité du sirop d'érable retrouvé sur les tablettes des magasins et des épiceries. Il s'agit d'une bonne nouvelle pour les consommateurs.



Parmi les 372 échantillons évalués cette année (sur un total de 401 échantillons amassés), le prix moyen était de 8,17 \$ par boîte de conserve de 540 ml (canne). Celui-ci est donc en baisse pour une deuxième année, car il était de 8,32 \$ en 2010 et de 8,54 \$ en 2009.

IN MEMORIAM

Nous tenons à souligner le décès de Gilles Gauvreau, ancien président de la Fédération et grand pionnier du plan conjoint, qui a su transmettre sa passion pour l'action collective. Il est décédé le

24 octobre dernier à l'âge de 74 ans. Il laisse dans le deuil ses 7 enfants et ses 11 petits-enfants à qui nous manifestons nos plus sincères condoléances. Une touchante vidéo témoignant de l'époque de ses batailles au sein de la Fédération avait été réalisée l'an passé à l'occasion du 20^e anniversaire du plan conjoint. Celle-ci a été présentée à l'occasion de l'AGA tenue le 27 octobre dernier. L'assemblée a observé une minute de silence en sa mémoire. Cette vidéo est disponible dans la section « Producteurs » du site www.siroperable.ca.

« Du sirop d'érable de qualité »

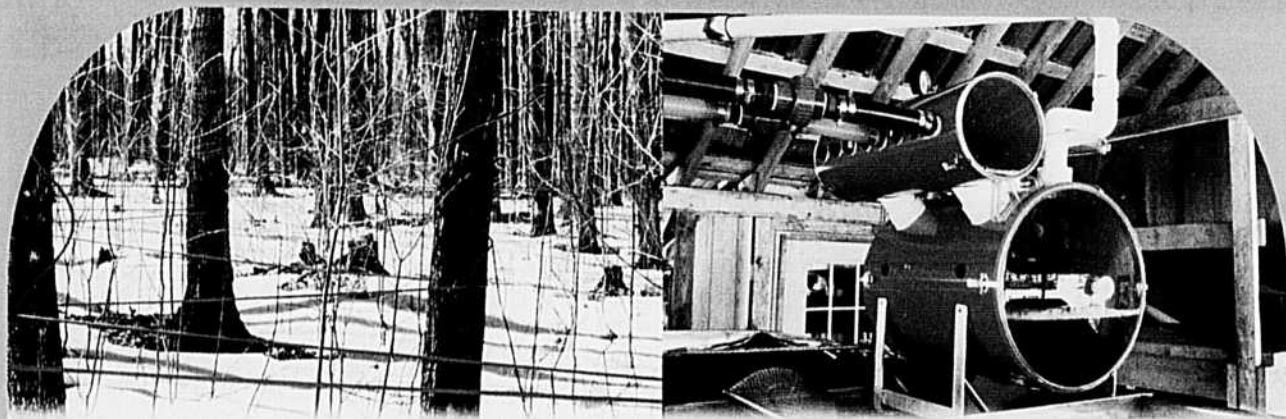
La Fédération des producteurs acéricoles du Québec (FPAQ) offrira de nouveau la formation très en demande intitulée « Du sirop d'érable de qualité ». Cette formation d'une journée s'adresse autant aux producteurs qui commercialisent du sirop en vrac en barils ou en petits contenants et qui veulent en apprendre plus sur les bonnes pratiques entourant l'emballage du sirop d'érable à l'érablière.

En plus de la partie théorique, de nombreux exercices pratiques et de dégustation sont présentés. On y montre également l'importance du concept de lot et la tenue de registres de production afin de mettre en place la traçabilité à l'érablière. On y aborde aussi l'utilité

de l'évaluation de la saveur du sirop d'érable et la méthode appropriée de dégustation en cours de production, ainsi que les différents équipements pour le classement du sirop d'érable, sa calibration et son utilisation.

Les formations sont organisées conjointement avec les Collectifs régionaux en formation agricole. La FPAQ assumera les frais d'inscription d'une personne par entreprise détenant un contingent. Pour les inscriptions, contactez la responsable dont le nom figure sur le calendrier suivant en vous assurant d'avoir en main votre numéro FPAQ.

DATE	LIEU	RÉGION	INSCRIPTION
7 décembre 2011	Saint-Raymond	Portneuf, Québec	<i>Marie-Pier Jobin</i> 418 285-5032, poste 5075
8 décembre 2011	Sainte-Croix-Lotbinière	Québec	<i>Johanne Roy</i> 418 885-4517, poste 1650
14 décembre 2011	Saint-Hyacinthe	Montréal-Est	<i>Ginette Dion</i> 450 774-9154, poste 224
15 décembre 2011	Saint-Valérien-de-Milton	Montréal-Est	
11 janvier 2012	Saint-Norbert- D'Arthabaska	Centre-du-Québec	<i>Guyline Martin</i> 819 758-6401, poste 2702
16 janvier 2012	Sherbrooke	Estrie	<i>Jessica Mackey</i> 819 346-8905, poste 114
17 janvier 2012	Lac Mégantic	Estrie	
18 janvier 2012	Mirabel	Laurentides	<i>Sandra Lapierre</i> 450 434-8150, poste 5764
18 janvier 2012	Rimouski	Côte-du-Sud Bas-Saint-Laurent	<i>Linda Tremblay</i> 856-3443 ou 1 866 856-3443
19 janvier 2012	La Pocatière	Côte-du-Sud Bas-Saint-Laurent	
19 janvier 2012	Trois-Rivières	Mauricie	<i>Nicole Tanguay</i> 819 378-4033, poste 242
23 janvier 2012	Thetford Mines	Chaudière-Appalaches	<i>Ginette Groleau</i> 418 338-7808
24 janvier 2012	Sainte-Marie	Chaudière-Appalaches	<i>Sandy Roy</i> 418 228-5588
25 janvier 2012	Saint-Anselme	Chaudière-Appalaches	<i>Johanne Roy</i> 418 885-4517
26 janvier 2012	Saint-Georges	Chaudière-Appalaches	<i>Sandy Roy</i> 418 228-5588

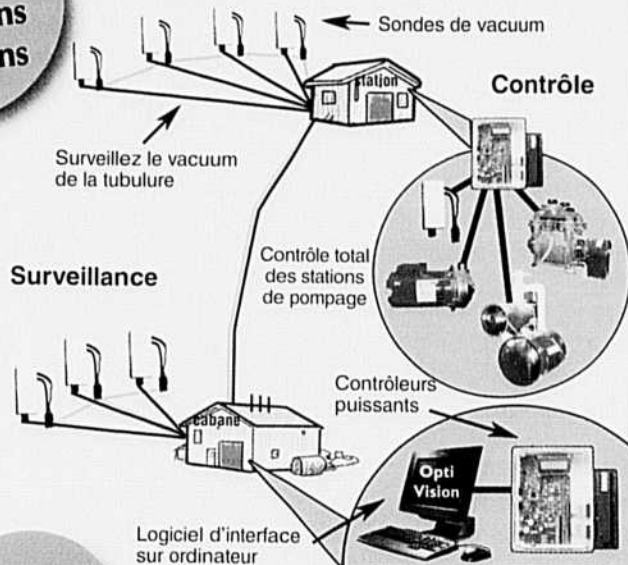


AUTOMATISATION D'ÉRABLIÈRE

Productivité accrue et optimale

- Maximisez votre récolte de sève
- Rentabilité rapide du système
- Surveillance : vacuum, niveau, température
- Détection des fuites, des gels dans les tubulures
- Automatisation/Contrôle : pompe, moteur
- Outil de gestion pour érablière moderne
- Contrôlez vos stations de pompage à distance
- Surveillez et identifiez les fuites de la tubulure rapidement
- Beaucoup de temps précieux est économisé
- Optimisez l'utilisation de votre main d'œuvre.

Mesurez le niveau d'eau dans les bassins



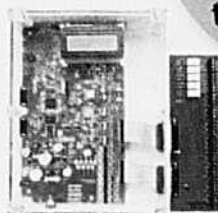
Contrôlez vos pompes

Maximisez votre production en vous assurant que les niveaux de vacuum sont toujours adéquats

La solution
ACERTRONIX
www.acertronix.com
 1 418 809-7867



utilise le système
sysacom
www.sysacom.com





Favoriser la relève

Martine Giguère

Quels sont les arbres à abattre et les tiges à conserver pour assurer la relève dans une érablière?

« Les acériculteurs ont tendance à effectuer beaucoup de ménage dans la régénération. Souvent, ils veulent faciliter la circulation », indique Vincent Poisson, ingénieur forestier coassocié de ProForêt Consultants et conseiller du Club acéricole du Granit. L'aménagement acéricoforestier vise le maintien de la productivité de l'érablière à long terme. D'une part, on recherche une structure inéquienne où l'on trouve un grand nombre de jeunes pousses de faible diamètre, comparative-ment à une plus petite quantité d'un grand diamètre. Lorsque les tiges vont grossir, on choisira les plus belles. « Habituellement, on garde une tige tous les mètres ou mètres et demi, peu importe l'essence », précise Vincent Poisson. On suggère de maintenir un



© Béatrice Salius

Acériculture • Chauffage et ventilation • Chauffe-piscine • Découpe laser

Les systèmes

de chauffage central à l'eau chaude bilovax



Tests réussis selon la norme CSA-B415



CHAUDIÈRES BIÉNERGIES AU BOIS-ÉLECTRICITÉ (FOURNAISES)



Équipements d'érablières

Neufs ou usagés



L.S. Bilodeau
FABRICATION DE PRODUITS EN ACIER

Tél. : 418 484-2013 | Sans frais : 1 888 557-4767
www.lsbilodeau.com

RBO: 8344-0651-57

152891

minimum de 10 % d'essences compagnes. Cette biodiversité s'avère importante car, en se décomposant, les feuilles, les branches et les racines libèrent des éléments nutritifs qui permettent de maintenir un équilibre nutritionnel dans le sol. La couverture par les tiges empêche aussi l'envahissement par la fougère.

D'autre part, un aménagement adéquat assurera une croissance optimale des érables et une cicatrisation rapide des trous d'entailles. « L'élimination des tiges malades ou présentant des défauts importants favorisera la croissance de celles dotées d'un haut potentiel acéricole, mais aussi d'essences compagnes de haute valeur commerciale », indique l'ingénieur forestier. Généralement, les érables présentant des défauts tels que chancres, champignons, etc. laissent entrer l'air dans le réseau de la tubulure et nuisent au rendement de l'érablière. « Une seule fuite pénalise tout le réseau », rappelle Vincent Poisson.

TOUS LES 15 ANS

« Les travaux d'aménagement se coordonnent en même temps que la rénovation de la tubulure, soit tous les 15 ans. On prélève en moyenne de 15 à 20 % des tiges, selon la densité de la surface terrière », souligne M. Poisson (voir l'encadré *Densité de la surface terrière*). Évidemment, il faut sortir le bois mort, mais souvent des arbres d'apparence saine doivent être coupés. Ils sont choisis en fonction de leurs défauts. « Les défauts n'évoluent pas tous à la même vitesse et ne génèrent pas nécessairement des impacts similaires. Leur positionnement sur l'arbre influence aussi le choix de l'abattre ou non », poursuit M. Poisson. Un système de classement de priorité de récolte développé par l'ingénieur forestier Bruno Boulet permet d'identifier selon quatre catégories de défauts les arbres à abattre (voir l'encadré *Catégories de défauts*). « Le classement a été adapté pour refléter une rotation de coupe de 10 à 15 ans appliquée dans les forêts privées », spécifie Vincent Poisson. On utilise également le pourcentage de pourriture s'attaquant à un défaut pour classer l'arbre dans l'une des catégories. « On insère dans le chancre ou la blessure un couteau de poche. Si on enfonce le couteau de 5 cm dans un arbre de 20 cm et plus de diamètre, le défaut est classé comme étant une pourriture. Lorsque le bois est dur, l'arbre est classé C », explique Vincent Poisson. Lorsqu'un défaut couvre plus d'un quartier de

Catégories de défauts

- Arbre classé M (Mortalité) : présente des défauts suffisamment importants pour compromettre sa survie à court terme, soit d'ici la prochaine coupe d'aménagement (15 ans). Source de fuite dans le système de collecte.
- Arbre classé S (Survie) : présente un défaut important, mais sa survie n'est pas compromise d'ici la prochaine récolte de bois. Source de fuite dans le système de collecte.
- Arbre classé C (Conservation) : présente un ou des défauts dont la dégradation est lente ou n'occasionne pas de perte de bois sain.
- Arbre classé R (Réserve) : ne présente pas de défauts ni d'anomalies affectant la santé ou la qualité de l'arbre.

Bruno BOULET. *Guide des défauts et indices de la carie des arbres : Guide d'interprétation, 2^e édition*, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Publications du Québec, 2007, 317 pages.

Densité de la surface terrière

La densité de la surface terrière représente la mesure de surface des souches en m^2/ha . Généralement, on vise un minimum de 24 à 26 m^2/ha . Lorsque ce seuil est dépassé, il faut procéder à une éclaircie. En dessous de 20 m^2/ha , la luminosité est trop importante, ce qui favoriserait, entre autres, l'établissement de framboisiers et de fougères.

l'arbre, il sera automatiquement classé S ou M. Les blessures occasionnées par le frottement de machinerie constituent toutes des portes d'entrée de maladies. « Tant que la blessure est exposée à l'air, l'arbre présente un risque. Pour se défendre, ce dernier injectera un composé toxique dans la zone blessée », explique Vincent Poisson. Dans certaines érablières, la proportion d'arbres classés M peut atteindre 30 à 40 %. « On respecte toujours le seuil de 20 m^2 de superficie terrière; on écourte plutôt la période d'intervention », mentionne l'ingénieur. Tous les arbres classés C ne passeront pas nécessairement à la classe S ou M lors de la prochaine récolte.

À l'opposé, la présence d'un champignon de la grosseur d'une pièce de monnaie est un signe que le dommage à l'intérieur de l'arbre est avancé. « C'est pourquoi on conseille aux producteurs de faire évaluer leur érablière par un professionnel. Une coupe forestière mal réalisée ou trop intense aura un effet néfaste sur la santé des arbres et sur l'ensemble de l'écosystème de l'érablière », conclut Vincent Poisson.



© Beatrix Salas



Voir la forêt d'un autre œil



1

Georges Lamy - ARN



L'ingénieur forestier Vincent Poisson a sélectionné cinq défauts fréquemment observés dans les érablières. Il offre des journées d'identification des défauts en forêt.

Dépérissement. On classe les érables à sucre M lorsque la perte de feuillage atteint plus de 50 %. Ce phénomène, de plus en plus généralisé dans les érablières au Québec, est causé par les pluies acides. Les dommages aux érables sont variables, mais il faut intervenir avant la perte du feuillage de 50 % ou plus.

Perceur de l'érable. Les producteurs connaissent bien cet insecte ravageur. Il cause la mort du cambium et de l'écorce

de l'arbre classé S ou M, selon l'ampleur de la décomposition et le nombre de quartiers affectés.

Chancres en cible. Les chancres en cible (necrien, eutypelléen, du noyer cendré) sont des champignons causant la mort du cambium de

l'arbre, mais qui ne décomposent pas le bois. La blessure en surface risque d'être infectée par des champignons dégradateurs de bois (pourriture). Si ce dépôt n'est pas pourri, l'érable est classé C, et si la pourriture excède 5 cm et que la largeur du défaut excède deux faces, il est classé M.

Trou de grand pic. Les oiseaux s'attaquent uniquement aux arbres aux prises avec des pourritures. Peu importe le nombre ou la profondeur du trou, l'arbre sera classé S.

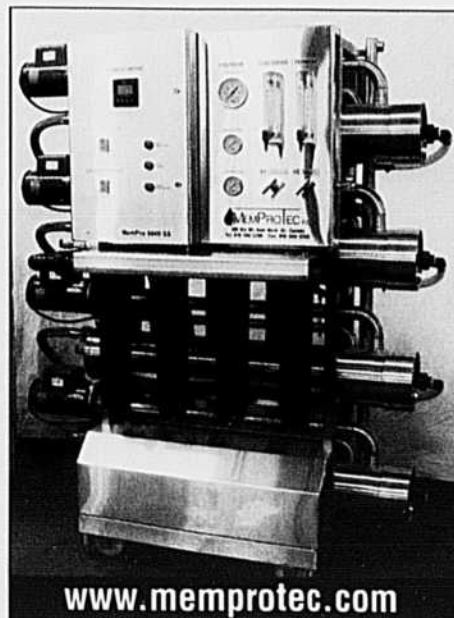
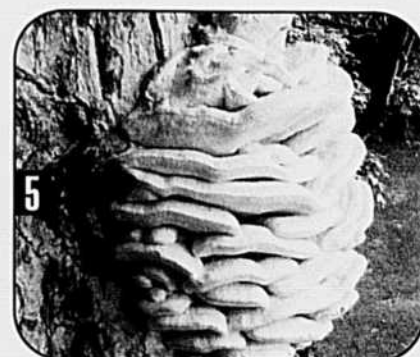
Hydne septentrional (*Climacodon septentrionalis*). Ce champignon décompose le cœur de l'arbre classé M. On le retrouve occasionnellement chez les érables de 30 cm et plus.



Gérard Landry/MRNF



Gérard Landry/MRNF



www.memprotec.com

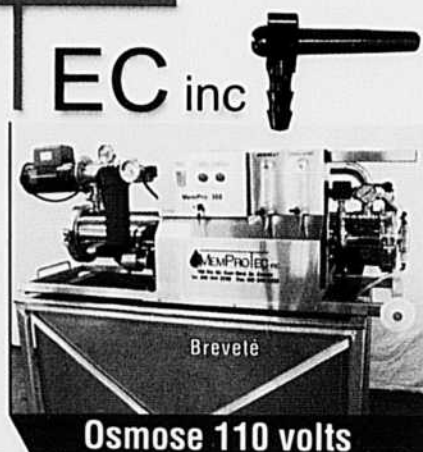
MEMPROTEC inc

- Fabricant d'osmose pour érablières
- Raccord de tubulures



Membrane MemPro NF-70

SPECIAL 995 \$



Osmose 110 volts

5133, De la Plaisance, Chesterville (Québec) G0P 1J0
Tél. : 819 382-2244 • Téléc. : 819 382-2111
info@memprotec.com



LA DÉTECTION DES DÉFAUTS DE SAVEURS ET DE L'ADULTÉRATION

Le Spectracer, une véritable langue électronique!

Le Centre ACER, en collaboration avec la Fédération des producteurs acéricoles du Québec (FPAQ) et Agriculture et Agroalimentaire Canada, travaille depuis quelques années à développer une approche technologique permettant de garantir une inspection objective et reproductible sur la qualité du sirop d'érable et sa pureté.

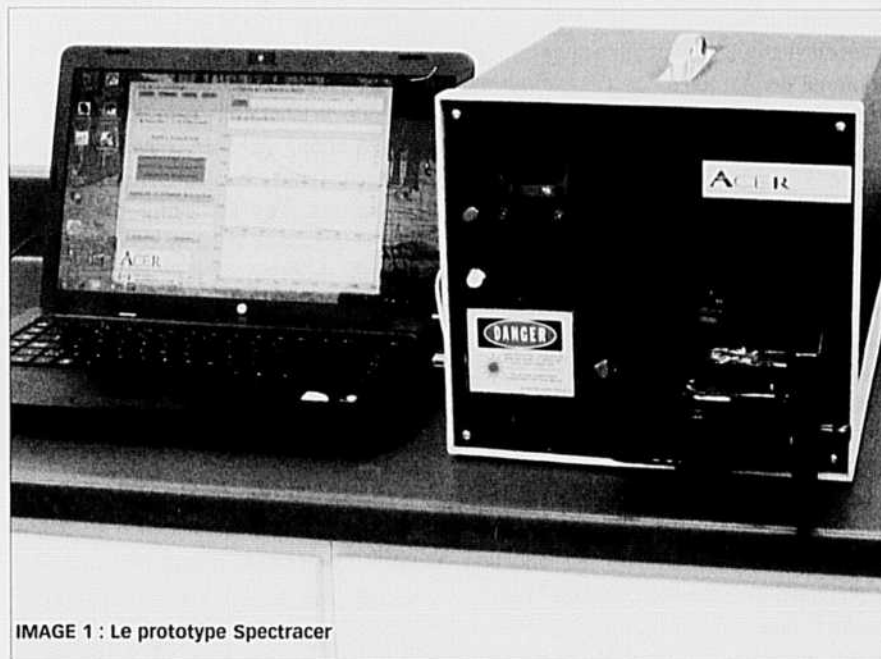


IMAGE 1 : Le prototype Spectracer



Remorques et chargeuses forestières

- Un outil de travail durable et robuste!
- Une qualité qui vous procure un rendement longue durée!
- Un investissement intelligent et payant!

Appelez au **1 800 767-2050** ou visitez le **www.msgregson.com** pour connaître le concessionnaire le plus près de chez vous.



MS Gregson
Dépasser les attentes

146754



Carine Anecou, ing. f.

Agente de transfert technologique

Ces années de constant labeur portent maintenant fruit; le Spectracer, cette langue technologique, a été mis à l'essai sur les sites de classement au printemps 2011. Des tests de validation ont été effectués afin de maximiser sa précision, sa sensibilité et sa robustesse.

Les résultats de ces essais effectués par des classificateurs de qualité d'ACER Division Inspection chez des acheteurs autorisés ont confirmé les avantages de cet outil. Il est rapide, fiable et s'utilise à faible coût. De plus, il est facilement manipulable par un employé avec peu de formation.

COMMENT ÇA MARCHE

Basé sur la spectroscopie optique, le principe du Spectracer (image 1) est relativement simple. L'interaction entre la lumière et les composés organiques du sirop d'érable émet une fluorescence (image 2) qui varie en fonction de la composition de l'échantillon. Pour réussir à produire une base de données significative, il a fallu faire l'analyse de plusieurs milliers d'échantillons. Cette démarche a permis de créer une équation mathématique complexe calculant le résultat sur la qualité du sirop (image 3).

Le Spectracer est une méthode de dépistage des défauts de saveur et d'adultération qui combine une procédure de première ligne avec une autre de deuxième ligne. Le premier niveau d'inspection inclut une certaine marge d'erreur qui doit donc être supportée par une procédure de vérification de deuxième niveau. Par exemple, l'appareil classe correctement tous les échantillons ayant un défaut de saveur, mais quelques sirops seront quand même pointés comme défectueux. De ce fait, la deuxième ligne, qui réserve un rôle capital au classificateur de qualité, devra goûter tous les échantillons identifiés par l'appareil afin de ne pas pénaliser inutilement un producteur. Nous sommes toutefois convaincus que l'analyse des résultats recueillis en 2011 permettra d'augmenter la fiabilité de la méthode et de réduire encore plus le nombre de sirops devant être goûtés par les classificateurs.

Le même principe s'applique à la détection

du sirop adultéré, mais l'analyse de deuxième ligne se fait dans les laboratoires du Centre ACER à l'aide d'une méthode développée avec Agriculture et Agroalimentaire Canada. Il est à noter que le Spectracer détecte la présence de cinq sucres autres que celui de l'érable. Spectaculaire, cet appareil! La seule autre méthode aussi complète n'est disponible qu'en Europe et chaque analyse coûte près de 3500 \$.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Ces deux inventions, soit le Spectracer et la méthode de laboratoire pour la détection de l'adultération, ont été développées en quelques années seulement. Entièrement québécoises, ces réalisations n'auraient pas été possibles sans la collaboration active de la FPAQ et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. En effet, la force de ces deux méthodes repose sur l'accès à une grande quantité d'échantillons et une combinaison d'expertises que seul ce partenariat rendait possible.

Ainsi, pour la saison 2012, nous sommes à établir avec la FPAQ la stratégie d'implantation graduelle de cette technologie sur les sites de classement. L'industrie acéricole québécoise est donc maintenant capable non seulement d'automatiser la détection des défauts de saveur, mais aussi de garantir que le sirop commercialisé est pur sans ajout d'agents sucrants.

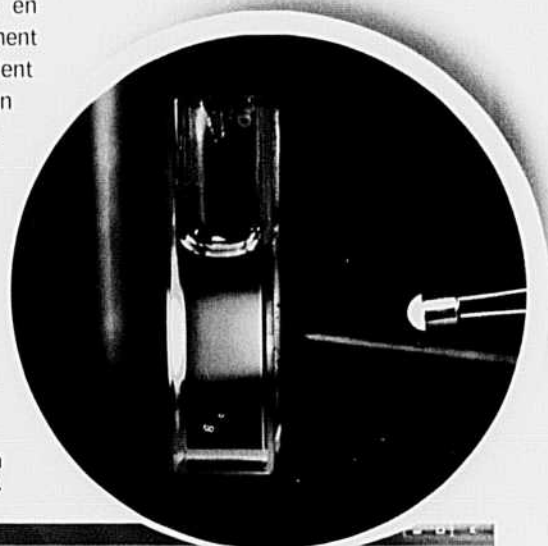


IMAGE 2 : Fluorescence d'un échantillon de sirop d'érable.

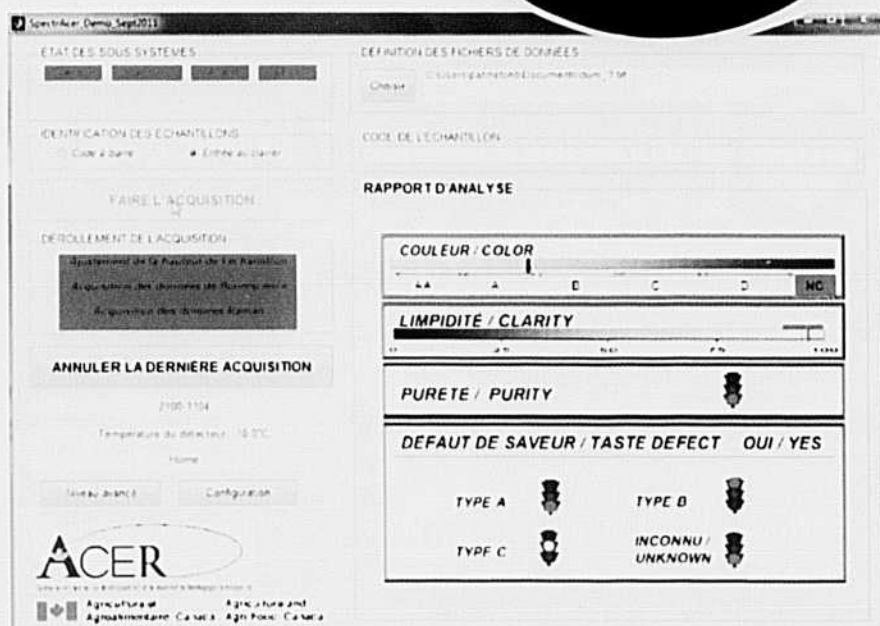


IMAGE 3 : Représentation imagée de l'écran de résultats du Spectracer.



Pour les enfants de l'hôpital Sainte-Justine : la conserve de Noël est de retour!

La Fédération des producteurs acéricoles du Québec, en collaboration avec IGA et Les Sucrieries Beauvillage, lance une conserve de sirop d'érable à l'étiquette thématique de Noël, du 3 novembre au 28 décembre, dans des IGA et IGA extra du Québec.

Pour chaque conserve vendue, 1 \$ sera remis par la FPAQ à la Fondation CHU Sainte-Justine, jusqu'à un don maximal de 25 000 \$, afin de contribuer à offrir aux enfants, adolescents et futures mamans du Québec des soins à la mesure des meilleures pratiques au monde.



Le visuel de la conserve arbore le dessin d'un enfant de 9 ans, Félix Lapointe, de Saint-Gervais dans Chaudière-Appalaches, dessin issu d'un concours qu'il a remporté en 2010. Inspiré de la thématique « Le réveillon de Noël à l'érablière » l'œuvre met en vedette la mascotte de la Fédération, Siropcool, accompagnée de ses amis. Félix remporte un séjour de deux semaines dans un camp de vacances certifié du Québec.

« Les producteurs acéricoles ont à cœur la santé des enfants. Nous remercions tous les consommateurs qui contribuent directement à cette cause en se procurant la conserve de sirop d'érable de Noël. Le projet en est à sa 6^e année, et nous sommes très fiers du succès qu'il remporte depuis le début », souligne Serge Beaulieu, président de la FPAQ.



Livret de recettes à l'érable de Noël : des desserts, que des desserts!

Des fêtes de rêve! Voilà ce que propose la Fédération des producteurs acéricoles du Québec cet hiver avec son nouveau livret de recettes de Noël composé uniquement de desserts à l'érable. Huit créations toutes aussi délicieuses et originales les unes que les autres sont proposées, en plus de deux recettes additionnelles sur Internet.

En plus d'être distribué dans les magazines *Ricardo* et *Coup de pouce*, le livret de recettes est aussi encarté dans *La Presse* et *Le Devoir*. Le livret est également téléchargeable sur le site Internet jaimelerable.ca dans la section À la une! Quatre vidéos ont été tournées afin d'expliquer certaines recettes. Il est également possible d'obtenir une copie papier du livret dans certains IGA ou en téléphonant directement à la FPAQ au 450 679-7021. Passez d'excellentes fêtes gourmandes!

Jaimelerable.ca : nouveau site Internet pour les amoureux de l'érable

Après les récentes annonces sur les possibles bénéfiques associés à l'érable, les amateurs des produits d'érable ont une fois de plus une raison de se réjouir, cette fois-ci avec la mise en ligne par la Fédération des producteurs acéricoles du Québec du nouveau site Internet jaimelerable.ca. Visitez notre nouveau site!



Notre opinion doit être entendue



Pierre-Maurice Gagnon
Président de la FPBQ

Les consultations sur les politiques, lois et réglementations de planification territoriale sont actuellement nombreuses et tous ces textes auront un impact sur les propriétaires et producteurs forestiers. Il faut donc s'en soucier et notre organisation est très active à cet égard, tant aux échelons régional que provincial.

À titre d'exemple, je vous mentionne :

« La refonte de la Loi sur l'aménagement durable et l'urbanisme du ministère des Affaires municipales et des régions qui influencera le pouvoir des Municipalités régionales de comté (MRC) de régir l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier;

« Le développement de la politique des forêts publiques de proximité du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) qui aura un impact sur le marché des bois avec l'apparition de nouveaux joueurs : les municipalités;

« L'étude de la future politique agricole du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, qui pourrait influencer la révision de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche permettant l'action de commercialisation collective des bois de la forêt privée;

« L'élaboration des plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire par les Conseils régionaux des élus, qui augmente le nombre d'acteurs ayant un mot à dire sur la gestion des forêts;

« L'intégration d'un plan de développement de la zone agricole dans les schémas d'aménagement des MRC qui favorisera ou non la production forestière;

« La consultation par Solidarité rurale du Québec pour renouveler la politique nationale de la ruralité, qui pourrait miser sur la forêt privée;

« Le développement des plans directeurs des communautés métropolitaines de Montréal et de Québec, qui pourraient contraindre les activités sylvicoles sur ces territoires. Ouf! Toutes ces planifications touchent directement les propriétaires et producteurs forestiers en soutenant ou freinant les activités d'aménagement forestier.

LA STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS

La Stratégie d'aménagement durable des forêts développée par le MRNF fait partie des documents en consultation pouvant paraître obscurs pour plusieurs propriétaires forestiers, mais dont nous devons nous soucier, car elle dictera des orientations à moyen et long termes en forêt pri-

vée. Cela signifie que les sommes et les modalités d'investissement sur le territoire privé seront orientées par ce document.

Depuis maintenant un an, la FPBQ intervient auprès de ce ministère pour s'assurer que cette stratégie gouvernementale présentera un projet de société enthousiasmant pour les propriétaires et producteurs forestiers, plutôt qu'un simple énoncé bureaucratique ne nous disant rien. Ce travail est difficile, car plusieurs voix se font entendre, mais dans ce dossier nous croyons à la grande pertinence de notre propos puisqu'il est précis et réaliste dans le contexte budgétaire québécois.

La FPBQ a proposé des objectifs visant à générer de la richesse économique, tout en protégeant notre patrimoine environnemental et les investissements sylvicoles réalisés dans le passé sur le territoire de la forêt privée. Afin de concrétiser ces objectifs, la FPBQ a proposé des actions qui s'appuient sur ce qui existe déjà en forêt privée : le maintien des programmes d'aménagement à frais partagés entre l'État et le propriétaire forestier; l'appui au réseau de conseillers offrant une aide regroupée ou individuelle aux propriétaires forestiers; l'amélioration du programme de remboursement de taxes foncières; la protection des forêts contre le changement de vocation des terres; le développement de nouvelles formules de servitudes pour protéger certains milieux menacés; la mise en œuvre de mesures pour protéger les investissements sylvicoles réalisés sur le territoire privé.

Les propriétaires forestiers du Québec pourront eux-mêmes constater le traitement réservé à ces propositions lorsque la Stratégie d'aménagement durable des forêts sera rendue publique en 2012.

D'ici là, nous continuerons de travailler pour que le MRNF propose un projet auquel les producteurs forestiers contribueront fièrement en protégeant et mettant en valeur leurs boisés.

Les producteurs forestiers au sein de la nouvelle structure de l'UPA

L'Union des producteurs agricoles (UPA) a entamé la modernisation de ses structures pour, notamment, accroître l'efficacité de ses représentations auprès des élus municipaux et régionaux à travers le Québec. Concrètement, les territoires des fédérations régionales de l'UPA seront remodelés selon les limites des régions administratives du Québec et on retrouvera désormais un syndicat local de producteurs agricoles par Municipalité régionale de comté (MRC). Pour le moment, ces changements n'affectent pas les territoires des syndicats et offices de producteurs de bois. Toutefois, les nouvelles règles viennent modifier la représentation des producteurs de bois au sein des structures de l'UPA.

SYNDICATS LOCAUX DE PRODUCTEURS AGRICOLES

Au sein de chacun des syndicats locaux, il y aura de deux à six productions agricoles principales identifiées. Si l'une de ces produc-

tions est le bois, la FPBQ devra alors désigner un représentant qui occupera un siège au sein du conseil d'administration du syndicat local. L'importance d'une production sera déterminée par le nombre de ses producteurs œuvrant sur ce territoire. La présence d'un représentant des producteurs forestiers sera critique parce qu'un nombre croissant d'enjeux, telle la réglementation visant la protection du couvert forestier, est abordé à l'échelle des MRC.

FÉDÉRATION RÉGIONALE DE L'UPA

Au sein du conseil d'administration des fédérations régionales de l'UPA, on trouvera un siège pour les producteurs forestiers. Cela signifie que les syndicats et offices de producteurs de bois devront s'entendre sur l'identité de leur représentant lorsqu'on retrouvera plus d'un plan conjoint sur un territoire de fédération régionale de l'UPA. La présence d'un représentant des producteurs forestiers permettra de sensibiliser les représentants des autres productions agricoles aux enjeux du secteur forestier.





LE PLAN DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Cet automne, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a soumis un plan d'aménagement et de développement (PMAD) à une consultation publique. Plusieurs milliers de propriétaires forestiers se trouvent à l'intérieur du vaste territoire de la CMM touchant

10 MRC, dont 82 municipalités. Près de 20 % du territoire agricole de la région est à vocation forestière.

Près de 20 % du territoire agricole de la région est à vocation forestière.

Les boisés détenus par ces propriétaires forestiers jouent un rôle important en améliorant la qualité de l'air, en protégeant la biodiversité et en contribuant à la qualité de l'eau sur ce territoire. Il n'est donc pas étonnant que le plan de la CMM vise à protéger ces forêts.

L'UPA est intervenue, lors des consultations devant mener à l'adoption de ce plan, pour souligner aux élus politiques l'importance de protéger les territoires agricoles productifs de la région. Dans le même ordre d'idées, l'UPA a aussi demandé que soient préservés les usages forestiers des lots boisés et de soutenir les propriétaires de boisés désirant les mettre en valeur. Cette proposition diffère de la vision de protection intégrale des forêts contre toutes formes d'activités sylvicoles.

Pour en savoir plus, on peut lire le mémoire de l'UPA au www.upa.qc.ca.

LE PROGRAMME DE REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES

Le Forum des Partenaires provinciaux de la forêt privée, auquel siège la FPBQ, représente l'instance chargée de recommander aux autorités politiques des changements à apporter aux programmes visant les propriétaires forestiers. Ce forum a convenu, le 30 mai dernier, de la nécessité d'améliorer le programme de remboursement de taxes foncières à l'intention des producteurs forestiers avant le 1^{er} avril 2013. Cette période sera nécessaire pour modifier le règlement régissant ce programme. Ainsi, les débuts des travaux ont permis d'améliorer la liste des travaux d'aménagement forestier et faunique admissibles. Les prochaines étapes toucheront la révision des crédits associés à chacun de ces travaux et l'amélioration des critères d'admissibilité.

Rappelons que ce programme s'applique par le remboursement d'une partie des taxes foncières selon la nature des travaux d'aménagement réalisés sur sa propriété. Tous les propriétaires détenant le statut de producteur forestier sont admissibles à ce programme. On estime que les propriétaires forestiers bénéficient d'environ 12 millions de dollars de remboursement de taxes foncières annuellement par le biais de ce programme.

Au cours de la prochaine année, la FPBQ sera très active à ce sujet pour s'assurer que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune réalise cet engagement.

NOUVEAU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA FPBQ

Le 21 septembre dernier, un nouveau comité exécutif a été élu parmi les membres du conseil d'administration. Outre Pierre-Maurice Gagnon, élu par les délégués lors de la dernière assemblée générale annuelle, Berthold Gagné, de la Gaspésie, a été réélu premier vice-président et Léo-Paul Quintal, de la Mauricie, élu deuxième vice-président. Marc-Yvon Poulin, de la Beauce, et Daniel Boucher, du Bas-Saint-Laurent, complètent le comité exécutif.

Nous saluons le travail d'André Roy, de l'Estrie, et de Martin J. Côté, de la région de Québec, qui souhaitent tous deux passer le flambeau après avoir œuvré plusieurs années au sein du comité exécutif.

LA FPBQ DÉFEND LES PRODUCTEURS FORESTIERS EN COMMISSION PARLEMENTAIRE

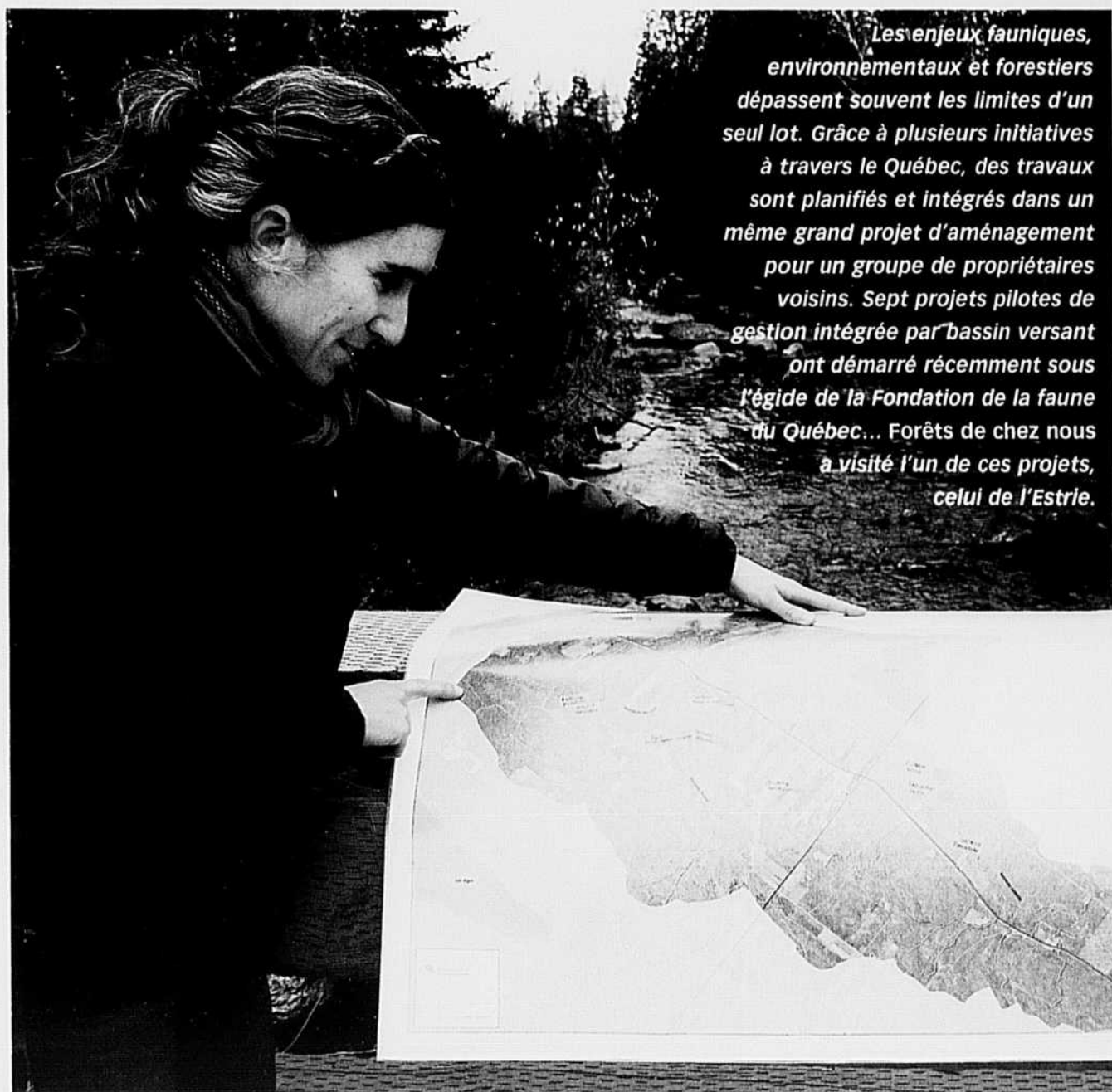
Le 22 septembre 2011, la Fédération des producteurs de bois du Québec (FPBQ) a présenté en commission parlementaire, devant des députés de l'Assemblée nationale, son mémoire sur le livre vert portant sur la politique bioalimentaire du Québec. Intitulé « Une agriculture qui dépasse les biens alimentaires », ce mémoire rappelle au gouvernement que la sylviculture, ou l'entretien et l'exploitation des forêts, fait partie intégrante de l'agriculture au Québec depuis toujours. La FPBQ s'inquiète du fait que le livre vert ne fasse pas mention des producteurs forestiers et suggère au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) de parler d'une « politique agricole » qui inclut les produits de la forêt privée plutôt que d'une « politique bioalimentaire » qui les exclut.

Dans son mémoire, la FPBQ demande par ailleurs au gouvernement de protéger les dispositions actuelles de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche permettant l'exercice d'une action collective des producteurs de bois dans la mise en marché des produits agricoles forestiers. Enfin, la FPBQ souhaite que l'on protège les dispositions de la Loi sur la protection du territoire agricole, puisque ce territoire est majoritairement composé de forêts dont bon nombre sont des érablières. Le mémoire complet est disponible sur le site www.fpbq.qc.ca.

BAISSE PRÉVUE DE LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE SUR LES TERRES PUBLIQUES

Face aux nouvelles estimations de possibilité de récoltes forestières sur les terres publiques divulguées au début d'octobre par le Bureau du forestier en chef pour 2013-2014, la FPBQ réagit en offrant son aide. Selon l'organisation, la baisse prévue de 10 % de la possibilité de récoltes forestières sur les terres publiques pourrait être compensée par les millions de mètres cubes de bois disponibles en forêt privée pour approvisionner davantage les usines du Québec. La récolte des bois issus de la forêt privée est en dessous de la possibilité forestière depuis de nombreuses années, ce qui laisse une marge de manœuvre pour participer au développement de l'industrie.

La gestion des lots privés par bassin versant : un modèle pour le futur?



Les enjeux fauniques, environnementaux et forestiers dépassent souvent les limites d'un seul lot. Grâce à plusieurs initiatives à travers le Québec, des travaux sont planifiés et intégrés dans un même grand projet d'aménagement pour un groupe de propriétaires voisins. Sept projets pilotes de gestion intégrée par bassin versant ont démarré récemment sous l'égide de la Fondation de la faune du Québec... Forêts de chez nous a visité l'un de ces projets, celui de l'Estrle.

Catherine Frizzle montre ici la carte du bassin versant du ruisseau Bernier. Toute l'eau de ce territoire aboutit à l'extrême gauche de la carte, à l'endroit qu'elle pointe avec son doigt et qui se trouve en arrière-plan sur cette photo. Le fait de gérer un territoire forestier par bassin versant permet de mesurer l'impact qu'ont les activités des propriétaires sur la qualité de l'eau.

Martin Ménard

Journaliste

Avec l'aménagement écosystémique par bassin versant, chaque propriétaire est appelé à améliorer la forêt, les conditions fauniques et la qualité de l'eau pour son territoire. Un lot n'est donc plus géré à sa propre petite échelle, mais plutôt de façon globale, comme faisant partie d'un tout. En des mots plus célèbres : « Ne demandez pas ce que votre pays peut faire pour votre boisé, mais ce que votre boisé peut faire pour votre pays! »

Ce type d'aménagement global nécessitait de définir un territoire. Les responsables des projets pilotes auraient pu regrouper les propriétaires forestiers par Municipalité régionale de comté (MRC) ou par municipalité. Mais les mobiliser par bassin versant s'avérait plus stratégique. Catherine Frizzle, coordonnatrice par intérim du projet d'Aménagement intégré de la forêt du bassin versant du ruisseau Bernier, en explique la raison. « Un bassin versant est un territoire où toute l'eau se déverse vers un même lieu, en l'occurrence ici dans le ruisseau Bernier. Délimiter le territoire d'aménagement de cette façon nous permet de travailler avec tous les propriétaires ayant un impact potentiel sur ce cours d'eau. Les progrès ou les problématiques propres à la qualité de l'eau et à la faune aquatique sont ainsi plus faciles à évaluer que si nous nous adressons à des propriétaires répartis sur différents bassins versants. » Evidemment, l'Estrie en comprend de nombreux, mais celui-ci s'avérait particulièrement approprié comme projet de démonstration. « Nous désirions un secteur actif en exploitation forestière. C'est le cas au bassin versant du ruisseau Bernier, et de surcroît, il est géré par deux groupements forestiers : Aménagement forestier coopératif de Wolfe et Aménagement

forestier et agricole des Appalaches. Cela nous permet d'inculquer l'aménagement écosystémique à deux groupes différents de techniciens et d'ingénieurs forestiers. Pour un même budget, ce double rayonnement devient un avantage indéniable », de souligner Mme Frizzle.

DES PROJETS POUR TOUS

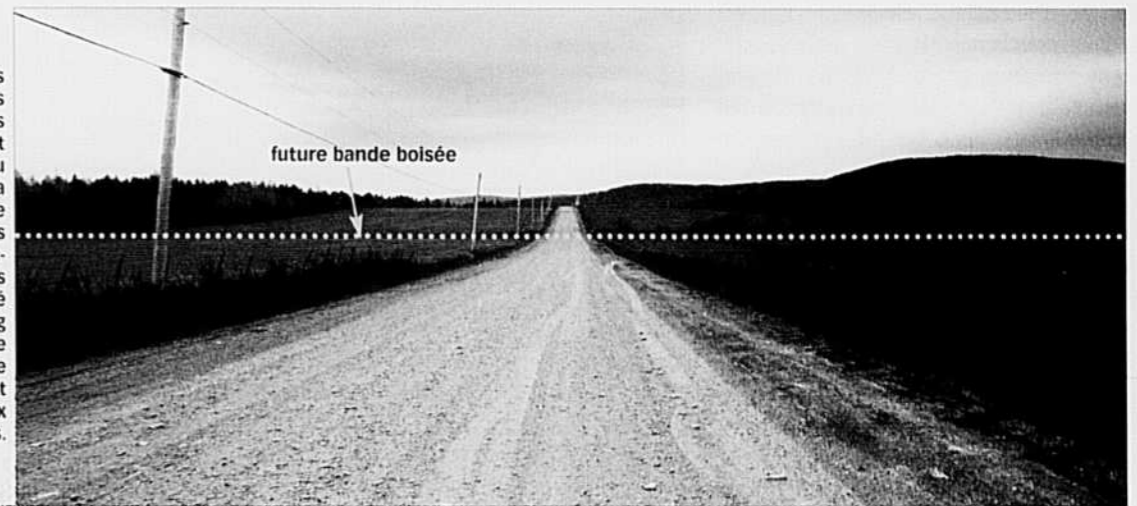
L'un des objectifs au bassin versant du ruisseau Bernier consiste à favoriser le retour

des vieilles forêts inéquiennes et d'améliorer la diversification des peuplements forestiers. Catherine Frizzle cite l'exemple suivant : « Quelques peuplements de cèdres sont répertoriés sur des propriétés. Parce qu'ils sont rares sur le territoire, ils représentent une valeur de biodiversité importante. Nous allons donc inciter les propriétaires à aménager leur cédrière de façon à les maintenir à long terme et, qui plus est, nous leur offrirons un soutien technique et finan-



Lors des travaux de préparation de terrain en vue d'une plantation, cette bande composée d'arbres fruitiers et de bouleaux a été conservée afin de fournir une nourriture recherchée par différents oiseaux, dont la gélinotte huppée.

Les bandes boisées se révèlent être des habitats pour les oiseaux et sont essentielles au déplacement de la faune. Sur cette photo, les champs séparent deux secteurs forestiers. Des arbres ont donc été plantés tout au long du ruisseau afin de créer un corridor de déplacement unifiant les deux boisés.

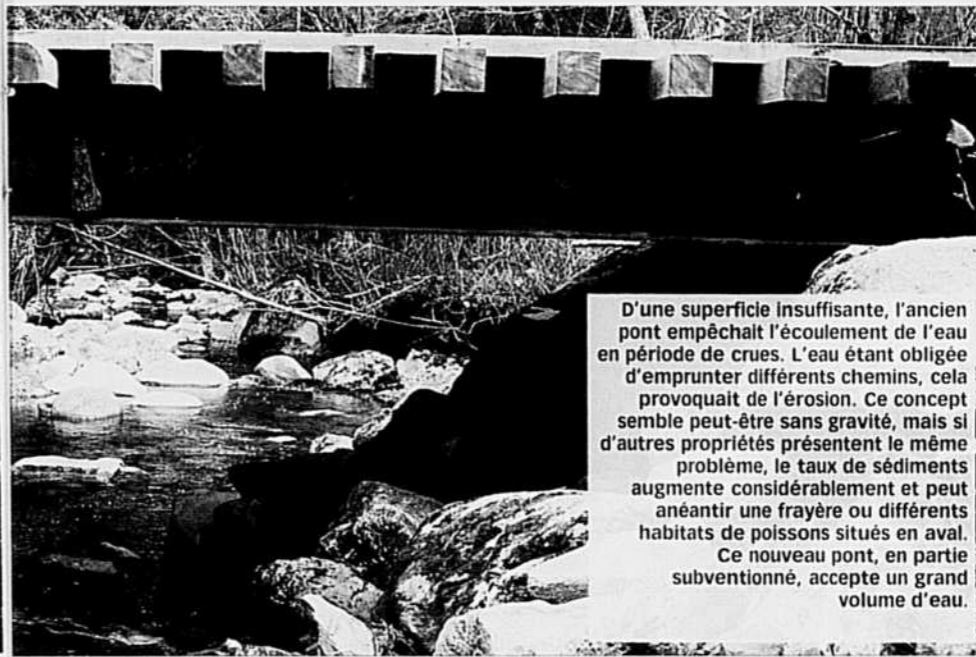


cier afin d'accroître la régénération naturelle de ce peuplement, laquelle est présentement compromise par diverses raisons, dont l'abondance des chevreuils. » En d'autres mots, tous les propriétaires qui possèdent des peuplements rares seront invités à les préserver. Réaliste, Mme Frizzle sait toutefois que des producteurs tirent leur revenu de la récolte de bois. « Idéalement, il s'agirait de ne faire disparaître aucun peuplement rare. Mais si un producteur désire récolter l'un des rares massifs de pins blancs ou de chênes rouges, nous l'encouragerons à conserver minimale-ment des sujets de bonne taille qui créeront une strate inéquienne, tout en agissant comme semenciers naturels, assurant la pérennité de l'espèce. De plus, à leur mort, ces grands arbres se transformeront en des chicots extraordinaires, autant d'habitats pour certains oiseaux et mammifères. »



Une vidéo de cet article sur utiliterre.ca

Pour le producteur forestier aguerri, l'aménagement écosystémique peut se répercuter de différentes façons sur ses travaux sylvicoles. « Si une coupe de succession vise un peuplement de feuillus et laisse ensuite un étage-ment de résineux, nous proposerons au propriétaire de conserver des bandes ou des îlots de feuillus, qui serviront de garde-manger aux gélinottes huppées et aux chevreuils, tout en créant une forêt plus diversifiée », d'expliquer Mme Frizzle. Cette dernière ajoute que l'accent est également mis sur la préservation des boisés servant de refuge exceptionnel pour des espèces floristiques ou fauniques particulières. « Si un boisé est connu pour abriter une espèce animale rare, ou des végétaux peu communs, un producteur pourrait être invité à adapter ses pratiques sylvicoles afin de ne pas modifier l'habitat », entrevoit-elle. Finalement, mentionnons que le développement durable du territoire ne concerne pas seulement l'environnement, les aspects sociaux et économiques sont également importants. « Pour créer plus de richesse, nous pourrions recommander une aire d'intensification de la production ligneuse à un propriétaire qui possède un sol très fertile et bien drainé. Dans un secteur de plus faible valeur faunique, la ressource forestière serait préconisée », précise Mme Frizzle. Les forestiers ne sont pas les seuls concer-



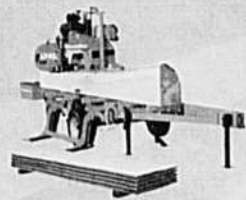
D'une superficie insuffisante, l'ancien pont empêchait l'écoulement de l'eau en période de crues. L'eau étant obligée d'emprunter différents chemins, cela provoquait de l'érosion. Ce concept semble peut-être sans gravité, mais si d'autres propriétés présentent le même problème, le taux de sédiments augmente considérablement et peut anéantir une frayère ou différents habitats de poissons situés en aval. Ce nouveau pont, en partie subventionné, accepte un grand volume d'eau.

nés par l'aménagement écosystémique. « Nous collaborons avec tous les intervenants du bassin versant impliqués en gestion durable, souligne fièrement Mme Frizzle. Par exemple, si l'un de nos tests d'eau révèle un taux de coliformes fécaux anormalement élevé, et que nous soupçonnons les fosses septiques fuyantes de certains riverains, nous informons la municipalité qui prendra la

relève du dossier. Nous travaillons également avec des intervenants du milieu agricole afin de diminuer l'apport de phosphore, de matières en suspension, etc. »

UNE RICHESSE COLLECTIVE
Prétextant le fait qu'ils sont maîtres chez eux, plusieurs propriétaires se méfient d'un plan de gestion globale qui leur dicterait quoi

faire dans leur forêt. Catherine Frizzle se fait rassurante : « L'aménagement écosystémique est volontaire. Si les gens ne désirent pas participer, c'est leur droit et nous le respectons. Mais pour améliorer un territoire, il importe idéalement que chacun mette l'épaulé à la roue. »
Le projet du bassin versant du ruisseau Bernier a été présenté à tous les propriétaires par des séances d'information et des envois postaux. Les travaux ont ensuite débuté chez les intéressés. Modification de pratiques sylvicoles, aménagement de corridors fauniques, correction de ponceaux, amélioration de la voirie, voilà les premiers aménagements réalisés cette année, et pour lesquels des subventions ont été accordées. L'autre élément fort intéressant pour les producteurs forestiers devant renouveler leur plan d'aménagement consiste à ajouter un volet faunique, également subventionné. En effet, un biologiste visite le boisé et propose des projets améliorant les habitats ou certaines mesures qui atténueront l'impact des travaux forestiers. Il s'agit alors d'un plan d'aménagement dit « forêt-faune ». Mine de rien, différentes subventions sont octroyées aux propriétaires intéressés. Cela les rend tous plus riches, à tout le moins collective-ment, en ce qui a trait à la diversité des forêts et des habitats fauniques.



C'EST DE LA DYNAMITE

DES FORFAITS EXPLOSIFS DES ÉCONOMIES SUR TOUS LES MODÈLES HYDRAULIQUES LT40 ÉCONOMISEZ JUSQU'À 3992\$

FAITES VITE! SEULEMENT JUSQU'AU 30 NOVEMBRE 2011.

ÉCONOMISEZ AUSSI 526\$ SUR LE LT15 LE MODÈLE LE PLUS POPULAIRE DE L'INDUSTRIE.



Pour plus de détails, appelez ou visitez notre site Internet.

Wood-Mizer

877.866.0667
woodmizer.ca

Wood-Mizer Products Inc., tous droits réservés 2011. Économies en dollars canadiens et sujettes à changement sans préavis.

Le journal N° 1 en AGRICULTURE

Fondée en 1929
La Terre
de chez nous

ABONNEZ-VOUS

et recevez GRATUITEMENT nos publications



100-555, boul. Roland-Therrien, Longueuil J4H 3Y9
450 679-7809
Sans frais : 1 877 679-7809

Retirer mon nom de la liste d'envois publicitaires

Québec	Tarifs d'abonnement 2011-2012			TOTAL
	1 an	TPS	TVQ	
<input type="checkbox"/> 1 an	57,00	2,85 \$	5,09 \$	64,94 \$
<input type="checkbox"/> 2 ans	91,00\$	4,55 \$	8,12 \$	103,67 \$
<input type="checkbox"/> 3 ans	119,00\$	5,95 \$	10,62 \$	135,57 \$

Prix en vigueur jusqu'au 31 juillet 2011

Veillez compléter en lettres moulées et nous retourner ce coupon

Cartes de crédit (Visa/Master Card)

Chèque

N° : _____

Exp. : ____/____/____

NOM : _____

FERME : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____

CODE POSTAL : _____

TÉLÉPHONE : (____) _____

COURRIEL : _____

PERMIS N° 112835 TPS : 121 851 323 TVQ : 1006 112 605

Un projet faunique spectaculaire!

Martin Ménard

Journaliste

Si vous circulez près de Grondines sur la route 138 bordant la rive nord du fleuve, une plantation d'épinettes cache un impressionnant projet faunique. Pas moins de 45 étangs ayant nécessité des centaines d'heures de travail y ont été aménagés.

Ce projet spectaculaire est l'œuvre d'une vie, celle de Sylvain Duval. Ce producteur forestier n'est cependant pas seul dans cette aventure puisque

quatre autres propriétaires se sont engagés avec lui dans ce projet d'aménagement d'habitats fauniques. « Il y a dix ans, je discutais avec mon voisin André Boudreault, et on se disait qu'il était pour le moins dommage de voir tous ces poissons mourir au printemps... »

UN PHÉNOMÈNE MEURTRIER

Tous les riverains du fleuve, du golfe jusqu'à Trois-Rivières, voient l'eau monter et descendre deux fois par jour : ce sont les marées. Plus hautes au printemps, elles inondent alors près de la moitié de la forêt de M. Duval. Lorsque l'eau se retire, les poissons demeurent emprisonnés dans les cuvettes. Par évaporation et percolation, les

poissons se retrouvent à sec et meurent. Pour contrer ce phénomène, les cuvettes ont été agrandies en étangs et reliées jusqu'au fleuve par des canaux permanents. Non seulement les poissons n'y demeurent plus emprisonnés, mais ils y vivent et y frayent.

DES ÉTANGS AU PLURIEL

Les travaux n'ont pas été exécutés au hasard. Les 45 étangs ont été réalisés à la pelle mécanique, dans un secteur humide qui sillonnait déjà la forêt d'un bout à l'autre, jusqu'au fleuve. Pour M. Duval, ce concept était doublement gagnant : d'une part, il permettait d'assécher des sections de terrain, maintenant plus propice à la croissance des arbres; d'autre part, il créait une mul-

titude d'habitats fauniques. À cet égard, le travail est colossal. La majorité des étangs aménagés comporte une île au centre conçue exprès pour la sauvagine, qui peut y déposer ses œufs à l'abri des prédateurs. Des niochirs pour les canards de surface (noirs et malards) de même que des cabanes pour les canards branchus ont été construits et positionnés à plusieurs endroits. « Pendant la saison morte, je visite chaque niochir afin d'ajouter de la paille, relate M. Duval. Mais favoriser la nidification des oiseaux ne se résume pas seulement à installer des niochirs. Nous restreignons également nos allées et venues près des étangs, et ce, du printemps jusqu'au début de l'été. Il est crucial de ne pas déranger les oiseaux en cette période de reproduction. » Parce que son lot se trouve en pente jusqu'au fleuve, les étangs sont étagés, et l'exutoire de chacun comprend un seuil dont le rôle consiste à maintenir un niveau d'eau suffisant pour les poissons. D'ailleurs, les pêches expérimentales du printemps dernier ont confirmé l'abondance de menés et de perchades, comme celle de dorés,

d'achigans et de brochets. De l'aveu de M. Duval, la seule erreur de conception, résolue depuis, concerne les seuils situés très près du fleuve. « La marée de tous les jours érodait les premiers seuils. Nous avons dû les refaire en roches plutôt qu'en glaise.

Maintenant, tout est très solide. » Au final, près de dix années de travaux ont été nécessaires, et M. Duval estime y avoir investi personnellement 10 000 \$. Le résultat lui plaît énormément. « Tu ne peux pas t'imaginer le nombre de hérons, de rapaces, de butors, de



Pas moins de 45 étangs de dimensions variées, de formes irrégulières et faisant entre un et deux mètres de profondeur, ont été aménagés chez Sylvain Duval. Une dizaine d'autres ont également été creusés chez un autre membre du regroupement des propriétaires du marais de Grondines.

Cette zone encore originale représente le type de terrain où ont été aménagés les étangs : un filet d'eau, des herbes hautes et des quenouilles!

© Martin Ménard



Frangsgård Maskinfabrik A/S
9640 Farso, Denmark www.frangsgard.dk

Frangsgård

Fabriqué avec Fierté et Dévouement

Depuis 1970, Frangsgård construit des treuils dans le nord du Danemark, pour répondre aux besoins des forestiers. Les opérateurs de nos treuils vantent les mérites de nos produits régulièrement, un témoignage envers notre dévouement de fournir un produit qui répond et surpasse vos exigences.

Une gamme complète pour vos tracteurs de 25 - 110 HP vous attend.

Un réseau de détaillants bien établi prête à vous servir et répondre à vos besoins.

Cela est aussi une priorité chez Frangsgård.

Notre Réputation nous y tenons !

Pour connaître le détaillant autorisé le plus près de chez vous :

BUHLER TRADING INC.

2054 Rang Charlotte, St-Simon, QC, J0H 1B0

T: 1 800 870-4840

F: 450 798-2205



canards et d'oiseaux de toutes sortes qu'on voit maintenant ici. L'autre matin, j'ai eu le privilège d'observer une grosse chouette chasser un rat musqué. La faune s'est rapidement emparée de ces nouveaux habitats. Nous y apercevons des chevreuils, des loutres, des poissons et y entendons des concerts assez exceptionnels de batraciens! Vraiment, c'est une belle réussite. »

UNE FORÊT ÉGALEMENT AMÉLIORÉE

Du point de vue forestier, les étangs remplacent un milieu autrefois peu productif, peuplé

d'aulnes et de quenouilles. Aujourd'hui, les pourtours de ces points d'eau comprennent 600 feuillus nobles. « Deux fois par année, je m'assure de la santé de chaque arbre et je remplace au besoin leur spirale antirongeurs. La première année, nous avons connu une sécheresse et nous avons dû les arroser un à un. Mes enfants, ma femme et moi avons transporté je ne sais combien de chaudières d'eau! » Les plantations d'ormes, de frênes et d'érables argentés ont été mis en valeur en dégageant les aulnes pour favoriser leur régénération. Des endroits non traités ont toutefois été conservés afin de créer des zones

opaques, servant de cachettes à différents oiseaux et mammifères. La maladie affectant l'orme et le frêne, le propriétaire a regarni de feuillus nobles les endroits décimés.

LE PACTE

Malgré l'envergure de ces réalisations, et aussi surprenant que cela puisse paraître, il ne s'agissait que de la phase I. En effet, la phase II se concrétisera par des aménagements similaires effectués chez les autres membres du Regroupement des propriétaires du marais de Grondines. Présidé par M. Duval, ce regroupement compte cinq

FABRICATION et VENTE de PRODUITS FORESTIERS et AGRICOLES et DISTRIBUTION de PRODUITS HYDRAULIQUES



Chargeuse 90 HD



Remorque basculante 5x10

5 MODÈLES
DISPONIBLES



Tél. : 418 464-2748

Télec. : 418 464-2746

www.equipementswoody.com

ewoody@sogetel.net



Chargeuse 130 HD

PLUS DE
10 MODÈLES
DISPONIBLES

205, rue Commerciale
Saint-Odilon (Québec)
G0S 3A0
Sébastien et Jérôme Labbé,
propriétaires

150145



Sylvain Duval et son épouse, Diane Rheault, devant un « monument » de la forêt d'érables argentés.

Voyez deux vidéos de cet article sur



utiliterre.ca

membres qui ont volontairement cosigné un pacte de 20 ans stipulant qu'ils consacrent une partie de leurs terres à la préservation de la faune et de la flore. Le sérieux de cette démarche leur a permis de récolter du financement. La Fondation de la faune s'est avérée un partenaire très important, défrayant des coûts liés à l'étude de conception et ceux d'une partie des travaux. L'usine d'Alcoa à Deschambault, où travaille Sylvain Duval, a également contribué financièrement au projet par ses programmes Bravo! et ACTION, mais aussi en main-d'œuvre, puisqu'une corvée a été organisée avec plusieurs employés venus avec leur famille pour planter bénévolement des arbres. D'ailleurs, le Regroupement se donne une vocation éducative. Des groupes scolaires ont donc été invités à visiter les étangs et la forêt afin de les sensibiliser à la conservation de la nature. Pas question, toutefois, d'en faire un lieu ouvert au public; il s'agit de terres privées.

Finalement, la phase III, un rêve que le Regroupement et M. Duval espèrent réaliser, consiste à proposer aux autres propriétaires riverains situés dans le marais de Grondines, ou même ailleurs, de concevoir des aménagements pour la faune et la forêt. « On dit que le fleuve est pollué et que les animaux perdent leurs habitats, mais je crois que chaque propriétaire riverain a la responsabilité d'améliorer la forêt et les habitats fauniques sur ses terres. Si chacun fait sa part, nous laisserons quelque chose de très positif aux prochaines générations. »

La Garde côtière canadienne a coupé la cime de ces érables argentés dans les années 90 afin d'augmenter la visibilité d'un phare, raconte M. Duval. Comme l'illustre cette photo, les travaux ont gravement blessé les arbres. L'organisme fédéral a voulu récidiver dernièrement, mais le Regroupement des propriétaires du marais de Grondines s'y est opposé. Constatant les aménagements et vu la crédibilité du Regroupement, la Garde côtière a décidé d'opter pour une autre solution.



La règle de pertes agricoles restreintes

Marc St-Roch

Directeur, Service de comptabilité et fiscalité de l'UPA

Lorsqu'un contribuable a une activité agricole, dont fait partie la sylviculture, il est essentiel de déterminer s'il exploite ou non une entreprise pour connaître les règles fiscales s'appliquant à sa situation. Cette précision sera particulièrement importante quand viendra le temps de déduire les pertes provenant de ses activités agricoles. D'ailleurs, beaucoup de contribuables se voient refuser leurs pertes agricoles par les autorités fiscales et, chaque année, les tribunaux ont à se pencher sur de nombreuses causes à ce sujet. Lors de la plus célèbre d'entre elles, *Moldowan c. La Reine* (77 DTC 5213), la Cour Suprême du Canada a tracé des lignes directrices encore suivies aujourd'hui. Ce jugement a ainsi distingué trois catégories d'agriculteurs :

1 ¹ Le contribuable dont le revenu principal provient de l'agriculture, activité pour laquelle il consacre la majorité de son

temps. Dans ce cas, les pertes provenant de l'agriculture pourront être déductibles sans restriction contre toute autre source de revenu de l'année et le solde non déduit pourra être reporté aux trois années d'imposition précédentes et aux vingt années subséquentes.

2 ² Le contribuable dont l'activité agricole représente un passe-temps (*hobby farmer*). Dans ce cas, aucune perte n'est déductible contre d'autres sources de revenu.

3 ³ Le contribuable dont l'activité agricole, ou la combinaison de celle-ci avec une autre activité, ne constitue pas sa principale source de revenu, mais plutôt une entreprise marginale (*gentleman farmer*). Dans ce dernier cas, la déduction des pertes provenant de l'agriculture sera limitée à 8750 \$ pour l'année où elles seront encourues et s'il y a un solde non déduit (perte agricole restreinte), il pourra être reporté à l'encontre du revenu provenant de l'agriculture des trois années d'imposition précédentes et des vingt années suivantes.

Prenons un exemple applicable au cas d'un producteur forestier qui tire un revenu d'appoint de son activité sylvicole. Celui-ci subit une perte de 20 000 \$ pour son année. La règle des pertes agricoles restreintes s'appliquera comme ci-dessous.

La perte qui sera déductible contre d'autres sources de revenu correspondra au moindre des deux montants suivants :

- a) 2750 \$ plus 50 % de la différence entre 20 000 \$ et 2 750 \$, soit 11 375 \$
- b) 8750 \$

La perte déductible sera donc de 8750 \$ et le solde de 11 250 \$ (20 000 \$ - 8750 \$) pourra être reporté aux trois années d'imposition précédentes et aux vingt années suivantes.

Dans le cadre de l'exploitation de boisés, il sera habituel d'avoir des dépenses qui excèdent les revenus pour une période liée à la régénération de peuplements forestiers puis d'obtenir un revenu positif lors des années de récolte de bois. C'est à ce moment que l'on pourrait utiliser les pertes reportées pour annuler ou réduire le revenu.

Les autorités fiscales sont généralement sensibles aux déclarations de revenus des contribuables qui inscrivent régulièrement des pertes, car une entreprise viable doit présenter une expectative de profits. C'est pourquoi il faudra bien documenter les transactions et les dépenses pour justifier le traitement fiscal retenu.

En conclusion, avant de réclamer les avantages fiscaux accordés aux exploitations agricoles lorsque l'on exploite un boisé, il faudra s'assurer que les nombreux critères sont satisfaits. Il est préférable de consulter un fiscaliste compétent en ces matières pour y voir plus clair, par exemple, en communiquant avec le service de comptabilité et de fiscalité de la Fédération régionale de l'UPA de votre région.



© Martin Ménard



Les facteurs expliquant la participation aux programmes

Aux États-Unis, plusieurs chercheurs s'intéressent aux comportements des propriétaires forestiers. Ce n'est pas étonnant lorsqu'on sait que le tiers du territoire forestier américain appartient à 10,4 millions d'individus, de familles et de fiducies familiales.

Marc-André Côté

Directeur général, FPBQ

Ainsi, les revues spécialisées regorgent d'études sur cette population que nous devrions mieux connaître pour planifier correctement nos interventions prévues à leur intention. À cet effet, le ministère américain des Forêts (USDA Forest Service) réalise périodiquement un recensement national des propriétaires forestiers de son territoire. L'analyse de la dernière enquête est riche en information sur la participation des pro-

priétaires aux programmes gouvernementaux de partage de coûts en aménagement forestier, aux programmes de certification forestière et aux programmes d'établissement de servitudes de conservation.

Cette enquête démontre qu'environ 10 % des propriétaires forestiers américains, détenant plus de 20 % du territoire de la petite forêt privée, participent à l'un ou l'autre de ces programmes.

Cette participation est liée à divers facteurs que les chercheurs tentent d'identifier depuis des années en vue de réviser les pro-

grammes destinés à cette clientèle. Dans le cas de cette étude, il est apparu que, tout autre facteur étant égal, la superficie détenue est l'unique variable expliquant la participation simultanée aux programmes de soutien à l'aménagement forestier, aux programmes de certification forestière et aux programmes d'établissement de servitudes de conservation. Cela signifie qu'une superficie forestière élevée accroît les chances de voir le propriétaire participer à ces trois types de programmes.

De plus, la participation à un programme de soutien financier à l'aménagement forestier, le niveau de scolarité et la planification de futurs travaux de récolte de bois sont les variables expliquant la participation des propriétaires à un programme de certification. Outre la superficie détenue, la possession d'un plan d'aménagement forestier et le

Participation des propriétaires forestiers américains aux programmes qui leur sont destinés

RÉGION	PROGRAMMES DE SOUTIEN À L'AMÉNAGEMENT FORESTIER		PROGRAMMES DE CERTIFICATION FORESTIÈRE		PROGRAMMES D'ÉTABLISSEMENT DE SERVITUDES DE CONSERVATION	
	Superficie (%)	Propriétaire (%)	Superficie (%)	Propriétaire (%)	Superficie (%)	Propriétaire (%)
États-Unis	19,4	5,2	4,2	0,8	3,4	1,7
Nord-Est	9,7	3,8	4,3	1,3	3,9	2,6
Nord central	12,6	5,6	3,0	0,5	1,7	2,3
Sud-Est	28,7	5,5	4,3	0,6	5,1	1,1
Sud central	24,2	4,9	5,5	0,8	2,1	1,1
Les Rocheuses	17,5	9,3	1,5	0,2	4,0	1,1
La côte Pacifique	17,9	4,8	5,2	1,4	5,9	2,8



UNE GRUE KESLA (PATU) CONFORME À VOS EXIGENCES

Toutes les grues Kesla sont conçues en fonction des exigences de productivité et de manœuvrabilité, sans oublier naturellement la sécurité. Chacune de nos grues offre une robuste combinaison d'efficacité, de portée et de maniabilité. Ceci se traduit dans la pratique par une grande précision de travail et une puissance optimale sur toute l'amplitude de la portée, la grue obéissant à la commande avec une précision professionnelle.



Le treuil Kesla augmente significativement la portée de la grue. Son système de commande par radio permet, par exemple, le débouquage des troncs jusqu'à 40 mètres de distance.



PROCESSEUR À PISTON KESLA (PATU) 40LF

L'association de processeur à piston Kesla 40LF et d'une grue Kesla 203T ou 204T constitue un outil efficace pour l'ébranchage, le sectionnement et l'empilage du bois. Le processeur à piston peut s'intégrer à la structure des stabilisateurs de la grue ou se monter sur la remorque forestière Kesla.

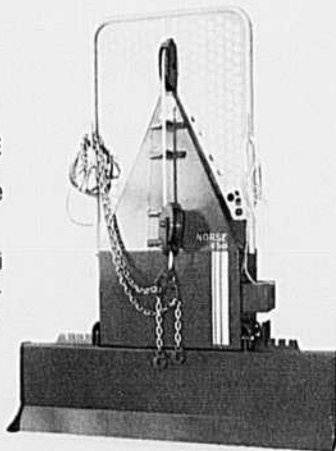
NORSE

TREUILS FORESTIERS NORSE

Un treuil de conception robuste conçu pour les professionnels.

Nous possédons le modèle qui convient à vos besoins et à la capacité de tirage de votre tracteur.

Capacité de tirage :
4000 lb à 10800 lb.



LES MEILLEURES MARQUES.
POUR PLUS D'INFORMATIONS: 819 379 8551
FAX: 819 379 8912 • www.machinivie.com



PROGRAMME

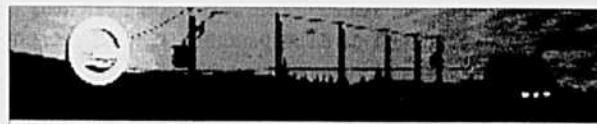
revenu familial du propriétaire sont les variables identifiées permettant de prévoir la participation des propriétaires forestiers à un programme d'établissement de servitudes de conservation.

À l'inverse, l'âge du propriétaire ou le revenu familial ne sont pas des variables influant sur la participation des propriétaires aux programmes de soutien à l'aménagement forestier et de certification forestière.

Ces résultats démontrent qu'il est possible de prévoir le comportement des propriétaires forestiers quant aux programmes de protection et de mise en valeur de la forêt privée si l'on détient des données précises sur cette population. Il s'agit d'une lacune au Québec puisque le recensement des propriétaires forestiers est inexistant et que le dernier sondage réalisé à l'échelle provinciale date de 1985! La révision des plans régionaux de protection et de mise en valeur de la forêt privée qui s'amorce offre une occasion rêvée de combler ce manque.

Pour plus de détails, on peut consulter *Factors associated with landowners involvement in forest conservation programs in the US. Forest Policy & Economics 29 (2012), p. 53-61.*

Poteaux, fils et accessoires à basse et haute tension



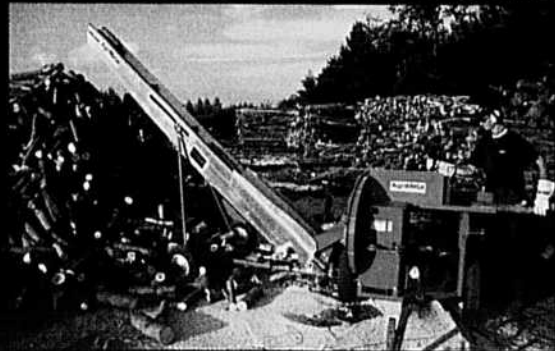
J.M. POMERLEAU INC.

Vente et installation de matériel électrique neuf et recyclé
110, 1^{re} Avenue, Saint-Martin, Qc, G0M 1B0
418 382-5392

www.jmpomerleau.com

152698

BANC DE SCIE ET CONVOYEUR POUR VTT



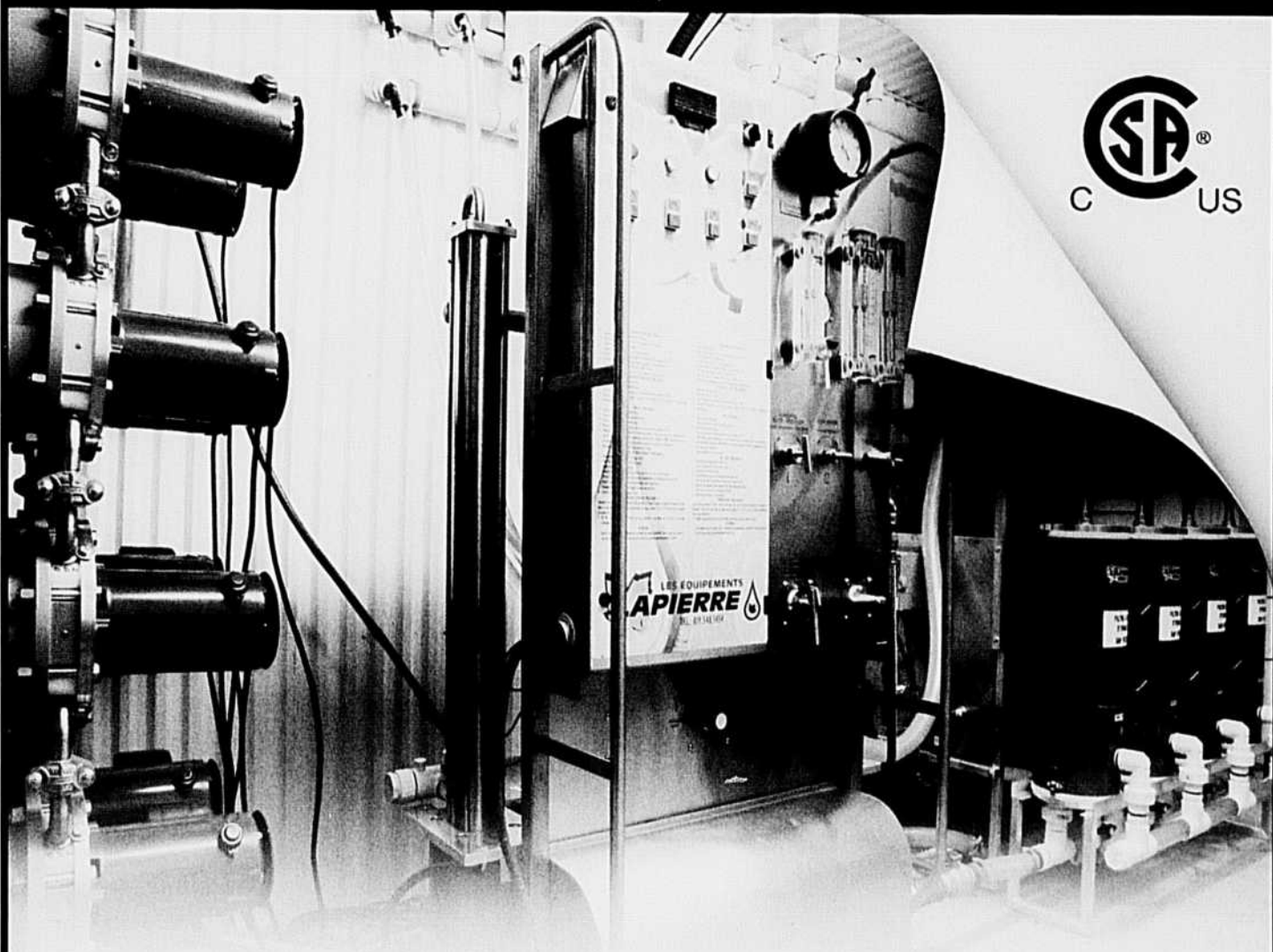
Bientôt fendeuse révolutionnaire

AgriMetal

Visionnez le vidéo en action www.agrimetal.com
Tél. : 1 888 398-6883

152888

Les Équipements Lapierre tourne une autre page d'histoire !



Soucieux de la sécurité et de la réglementation de l'industrie, Les Équipements Lapierre sont fiers d'annoncer que tous les nouveaux concentrateurs Turbo et Turbo nouvelle génération sont maintenant les seuls de l'industrie acéricole à être entièrement approuvés CSA pour le Canada et les États Unis.

La certification inclut toutes les composantes de l'appareil.

Saviez-vous que Les Équipements Lapierre :

- Fabrique plus de concentrateurs que tous ses concurrents réunis.
- Conserve un design fidèle à ses origines: on ne change pas un produit qui marche si bien...
- Utilise le même concept de recirculation breveté qu'au tout début; on voit souvent des machines neuves avec des caissons de 20 ans aussi efficaces que des neufs.
- Fabrique les concentrateurs qui ont la valeur de revente la plus élevée du marché.
- La fiabilité est au rendez-vous et on travaille à l'améliorer année après année...
- Depuis les débuts de l'utilisation de la technologie de l'osmose inversée en érabièrre, les concentrateurs LAPIERRE se sont avantageusement démarqués.
- Une technologie brevetée qui continue de faire ses preuves.
- Le concentrateur LAPIERRE est le mieux adapté à l'industrie acéricole.
- Il est d'une fiabilité et d'une simplicité sans égales.

LES ÉQUIPEMENTS
LAPIERRE
EQUIPMENT 

NOS CENTRES DE SERVICES

LES ÉQUIPEMENTS D'ÉRABLIÈRE CDL

257, route 279
Saint-Lazare (Québec)
Canada G0R 3J0
Tél. : 418 883-5158
Sans frais: 1 800 361-5158
Télec.: 418 883-4159

CDL SHEFFORD

2981, route 112
Shefford (Québec)
Canada J2M 1C6
Tél. : 450 539-2225

CDL BEAUCE

776, 8e Rue
La Guadeloupe (Québec)
Canada G0M 1G0
Tél. : 418 459-4012
Sans frais : 1 800 459-6218

CDL CABANO

15, route 185
Cabano (Québec)
Canada G0L 1E0
Tél. : 418 854-5158
Sans frais : 1 877 854-5158

LES ÉQUIPEMENTS D'ÉRABLIÈRE

GUY MAHEUX
8, rang Saint-Jean-Baptiste
Sainte-Aurélie (Québec)
Canada G0M 1M0
Tél. : 418 593-3805

CDL WARWICK

1, route 116 Est
Warwick (Québec)
Canada JOA 1M0
Tél. : 819 358-3950

CDL PORTNEUF

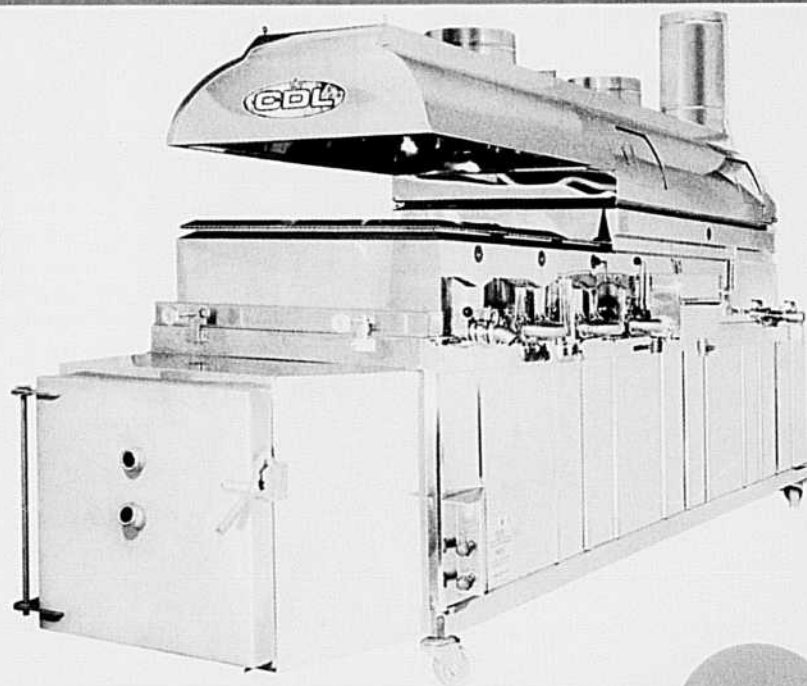
1142, av. Saint-Louis
Portneuf (Québec)
Canada G0A 2Y0
Tél. : 418 286-0003

LES ÉQUIPEMENTS D'ÉRABLIÈRE



ÉVAPORATEUR SIROCCO AUX GRANULES DE BOIS

**58% DE
BAISSE DES COÛTS
D'OPÉRATION PAR
RAPPORT À L'HUILE**



CHALUMEAU JETABLE CLAIR

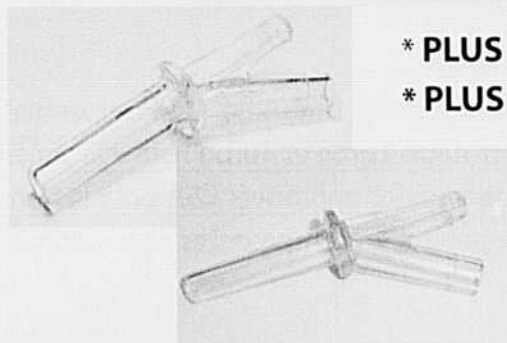
**PRIX
IMBATTABLE!**

* PLUS PERFORMANT

* PLUS ÉTANCHE

* MOINS CONTAMINÉ EN FIN DE SAISON

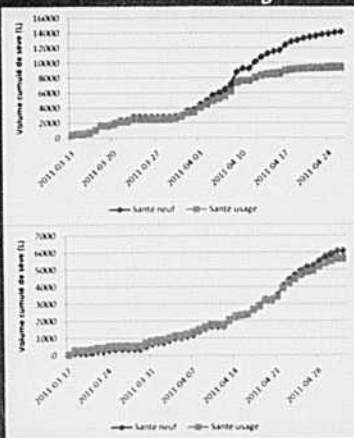
* RESTRICTION INTÉRIEURE RÉDUITE



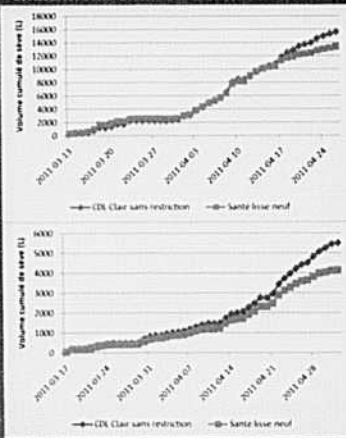
Résultats obtenus par le Centre

ACER

Chalumeau santé VS
chalumeau santé usagé



Chalumeau santé neuf VS
chalumeau clair CDL sans restriction



www.cdl-dallaire.com